Nations Unies S/PV.8706 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8706e séance

Mercredi 22 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Dinh	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Goolab
	Allemagne	M. Licharz
	Belgique	Mme Baleci
	Chine	M. Cheng Lie
	Estonie	Mme Lõuk
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Kirpichenko
	France	Mme Michel
	Indonésie	M. Soemirat
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	Mme Lorenzo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Gray
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme Porter
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

20-01667 (F)




Document adapté

Merci de recycler


La séance est reprise à 10 h 10, le mercredi 22 janvier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux oratrices et aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil. J'informe tous les participants que nous suspendrons le présent débat public à 13 heures.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à d'autres orateurs pour remercier les intervenantes qui ont présenté des exposés et vous féliciter Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

La Malaisie souhaite s'associer aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Azerbaïdjan et par la représentante du Bangladesh au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Il y a un peu plus d'une semaine, le Conseil de sécurité a débattu de l'importance du respect de la Charte des Nations Unies (voir S/PV.8699, S/PV.8699 (Resumption 1) et S/PV.8699 (Resumption 2)). Il est donc approprié que nous ayons maintenant le présent débat puisque la question de Palestine est intrinsèquement liée au respect des principes du droit international et de la Charte.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est regrettable que la question de Palestine ne soit toujours pas réglée. Bien qu'une décennie de plus se soit écoulée, les Palestiniens continuent de vivre sous une occupation brutale et d'être soumis à un blocus répressif. Ils subissent au quotidien des traitements discriminatoires et des violations de leurs droits fondamentaux. Ils sont dépossédés de leurs logements et de leurs terres, privés de ressources naturelles et du développement économique et restreints dans leurs déplacements. Ces épreuves et souffrances immenses continuent d'être infligées dans l'impunité aux Palestiniens tandis que la communauté internationale reste inactive, incapable de soulager les souffrances persistantes provoquées par la Puissance occupante.

Nous sommes fréquemment témoins de politiques et pratiques répressives d'Israël, qui violent de manière flagrante de nombreuses résolutions de l'ONU et le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La Malaisie se joint à la communauté internationale pour condamner les colonies de peuplement illégales d'Israël et son occupation illicite de Jérusalem.

La Malaisie continuera d'apporter son appui au peuple palestinien dans sa quête de droits fondamentaux, en particulier son droit inaliénable à l'autodétermination, ainsi que son droit au développement durable. À cet égard, la Malaisie ouvrira son ambassade accréditée auprès de la Palestine à Amman et travaille avec le Royaume hachémite de Jordanie pour atteindre cet objectif. La Malaisie continuera également à apporter son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, car il incombe à la communauté internationale de protéger et de promouvoir la dignité et les droits fondamentaux du peuple palestinien.

La Malaisie estime qu'un processus politique légitime est la seule voie à suivre pour mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine et régler toutes les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). De sérieux efforts sont nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne illégale et établir un État palestinien indépendant. Le blocage du processus de paix au Moyen-Orient n'a fait qu'exacerber la situation actuelle en Palestine. Il faut donc créer des conditions crédibles pour relancer le processus de paix le plus rapidement possible.

Nous continuons de penser qu'il incombe au Conseil de sécurité de s'efforcer de parvenir à une solution prévoyant deux États, qui permettrait aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte dans la paix, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, a la responsabilité morale et juridique de mettre immédiatement fin aux actes inhumains et à l'injustice perpétrés par Israël contre les Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président,

d’avoir organisé ce débat public trimestriel sur le Moyen-Orient.

Alors que la situation au Moyen-Orient continue d’évoluer, nous devrions toujours garder à l’esprit que la stabilité politique et la prospérité économique à long terme se renforcent mutuellement. Nous encourageons la communauté internationale à travailler de concert à des stratégies qui créent des perspectives économiques se traduisant par des améliorations tangibles dans la vie des habitants de la région. Ce n’est qu’alors qu’une stabilité durable pourra être se mettre en place.

Le Brésil suit avec beaucoup d’inquiétude l’évolution de la situation en Iraq. Nous nous joignons à d’autres pour appeler toutes les parties concernées à œuvrer à un règlement pacifique de la situation. Il faut éviter à tout prix une nouvelle escalade, car elle pourrait avoir des conséquences potentiellement dévastatrices, en particulier pour les populations les plus vulnérables de la région.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, le Brésil tient à réitérer son soutien à la négociation d’une solution pacifique et créative au conflit, les Israéliens et les Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Brésil encourage toutes les parties à rechercher un environnement politique constructif propice à un retour à de véritables négociations. La situation humanitaire à Gaza reste extrêmement fragile et souligne la nécessité d’une solution politique juste, équitable et mutuellement acceptable au conflit. Dans cette optique, le Brésil encourage toutes les parties concernées à s’engager dans de nouveaux efforts diplomatiques avec un esprit ouvert afin de parvenir à un règlement juste et global.

Le Brésil souligne que la dynamique en constante évolution de la réalité sur le terrain dans la région exige une réponse claire de la communauté internationale conformément au droit international, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l’homme.

S’agissant de la situation en Syrie, le Brésil demeure préoccupé par l’escalade de la violence dans tout le nord du pays. Nous réaffirmons l’obligation pour toutes les parties de respecter le droit humanitaire et nous condamnons fermement toute attaque ayant un impact sur les civils, y compris sur les installations et les travailleurs médicaux, qui doivent être protégés à tout moment. Nous demandons instamment aux parties concernées de garantir un accès sûr et sans entrave à l’aide humanitaire dans la région. À cet égard, nous prenons acte de l’extension de l’autorisation du mécanisme d’acheminement de l’aide transfrontalière par le Conseil de sécurité, tout en regrettant que deux des points de passage frontaliers n’aient pas été renouvelés, ce qui pourrait entraver les activités humanitaires dans le pays.

Le Brésil souligne une fois de plus son soutien au travail de l’Envoyé spécial Geir Pedersen et encourage les membres de la Commission constitutionnelle à surmonter leurs divergences afin de maintenir les progrès sur le plan politique. Nous restons convaincus que seul un processus politique facilité par l’ONU et contrôlé et dirigé par les Syriens et qui s’attache comme il se doit à préserver l’intégrité territoriale de la Syrie permettra d’instaurer une paix durable et de soulager les souffrances humanitaires de la population syrienne.

Le Brésil reste profondément préoccupé par l’aggravation de la crise humanitaire au Yémen, actuellement considérée comme la plus grave au monde. Nous appelons les parties à s’abstenir de toute action qui pourrait conduire à une nouvelle intensification des hostilités et à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre intégrale de l’Accord de Stockholm. Nous encourageons également le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud à trouver un terrain d’entente et à mettre en œuvre les termes de l’Accord de Riyad.

Par ailleurs, nous exhortons les parties à continuer de travailler avec l’Envoyé spécial Martin Griffiths pour trouver une solution politique globale au conflit et fournir une assistance humanitaire continue et sans entrave. Les mesures de confiance, telles que la libération des prisonniers annoncée à la fin de 2019, sont également des initiatives bienvenues, car elles contribuent à favoriser le dialogue. Le Brésil se félicite du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l’Accord sur Hodeïda, pour laquelle nous avons accepté de déployer des militaires et des policiers brésiliens, et réaffirme l’importance de maintenir des conditions adéquates pour l’accomplissement de son mandat.

Enfin, le Brésil condamne fermement la récente escalade militaire en Libye, notamment l’attaque du 4 janvier contre le collège militaire de Hadaba, ainsi que les bombardements aveugles de civils et de bâtiments civils à Tripoli. Nous demandons à toutes les parties au conflit de protéger les civils et de respecter les dispositions énoncées dans les Conventions de Genève. Nous suivons également avec inquiétude la perspective

croissante d'une nouvelle intervention étrangère dans le pays. Le Brésil réitère qu'il n'y a pas de solution militaire pour remédier aux problèmes politiques, sécuritaires et humanitaires pressants de la Libye.

Nous encourageons toutes les parties concernées à respecter l'accord de cessez-le-feu annoncé le 12 janvier et nous nous félicitons des efforts de paix déployés récemment au travers de la convocation de la conférence de Berlin. Nous soutenons les travaux entrepris par le Représentant spécial Ghassan Salamé en vue d'une solution politique globale au conflit, fondée sur la mise en œuvre de l'Accord politique libyen signé à Skhirat et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous gardons l'espoir que la conférence nationale libyenne se tiendra le plus tôt possible.

Le Président(*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient connaît des niveaux d'escalade dangereux qui doivent être une préoccupation immédiate pour le Conseil de sécurité. La montée des tensions entre les États-Unis et l'Iran et les actions militaires qui en découlent sont une source de grave préoccupation. Nous espérons que toutes les parties directement et indirectement concernées feront preuve d'un maximum de retenue et s'engageront à nouveau dans la diplomatie afin de réduire les tensions.

La Charte des Nations Unies énonce clairement les critères qui déterminent le recours à la force, notamment les cas très limités et bien définis dans lesquels il est légal de recourir à la force contre un autre État Membre. Les faits nouveaux survenus récemment sapent les dispositions fondamentales du droit international, dont dépend notre sécurité collective et que le Conseil de sécurité a pour mandat de protéger en notre nom à tous.

Il existe une tendance alarmante consistant à affirmer le droit de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies comme base juridique d'une action militaire préventive sans justification appropriée. Cette justification doit inclure au minimum la preuve de l'imminence d'une attaque armée, ainsi que la nécessité et la proportionnalité des mesures prises pour y répondre. Des interprétations excessivement larges et non contrôlées de l'Article 51 sapent l'ordre international fondé sur des règles et constituent un obstacle au mandat des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attachons la plus grande importance à la préservation de l'intégrité et de l'autorité de la Charte des Nations Unies à cet égard.

Le Liechtenstein est préoccupé par la précarité du Plan d'action global commun, une réalisation historique de la diplomatie multilatérale qui a donné des résultats concrets en matière de non-prolifération nucléaire. Nous prenons note de la décision des signataires européens d'activer le mécanisme de règlement des différends dans le but de préserver les acquis en matière de sécurité associés au Plan d'action. En outre, nous rappelons que la résolution 2231 (2015) demeure contraignante pour tous les États, avec une responsabilité particulière pour tous les membres du Conseil de sécurité.

Les récentes discussions au sein du Conseil de sécurité sur la Syrie ont montré, une fois de plus, que le Conseil n'est toujours pas en mesure de mobiliser la volonté politique nécessaire pour donner la priorité à la protection du peuple syrien. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont usé collectivement de leur influence en faveur d'une solution permettant à tout le moins la poursuite des opérations transfrontières d'acheminement de l'aide. Ils ont agi de manière responsable face à une forte opposition politique, conformément à leur rôle de membres du Conseil qui agissent au nom des Membres de l'ONU et qui sont tenus de rendre compte de leur action. Ces mêmes membres se sont exprimés à plusieurs reprises et clairement sur la nécessité d'amener les auteurs des pires crimes commis en Syrie à répondre de leurs actes. Alors que le Conseil continue de faire fi de ces points de vue, notamment l'appel à une saisine de la Cour pénale internationale (CPI), le Mécanisme international, impartial et indépendant est désormais établi en tant qu'organe subsidiaire à part entière de l'Assemblée générale, y compris du point de vue budgétaire. Ce Mécanisme est un rappel constant du rôle essentiel de la responsabilité pénale pour l'avenir de la Syrie. On ne saurait séparer la paix et la justice dans le cadre d'un processus politique visant à instaurer une paix durable et viable.

Le Liechtenstein continue d'appuyer une solution des deux États, sur la base du droit international applicable, qui est la seule voie vers une solution durable au conflit israélo-palestinien. Les événements en cours sur le terrain, notamment la reprise des activités de peuplement, risquent de compromettre la perspective même d'une telle solution et constituent une violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil. Nous suivons avec intérêt les activités de la

Procureure de la CPI et nous notons en particulier qu'au terme de son examen préliminaire de la situation en Palestine, elle est parvenue à la conclusion que tous les critères définis dans le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient remplis. Ce genre de procédures par un tribunal international permanent et faisant autorité sont l'expression d'un ordre international efficace fondé sur des règles, comme le préconisent constamment de nombreux Membres de l'ONU. Nous continuerons d'appuyer la CPI dans son action en faveur d'une justice sans entrave et avec la confiance que lui confère son mandat qui bénéficie d'un large appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous voudrions exprimer notre appui aux déclarations qui seront prononcées par les représentants du Soudan, au nom du Groupe des États arabes, du Bangladesh, au nom de l'Organisation de coopération islamique, et de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Mme Rosemary DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Ursula Mueller, de leurs exposés édifiants (voir S/PV.8706), qui nous ont rappelé la gravité de la situation sur le terrain.

Malheureusement, la réunion d'aujourd'hui se tient sur fond d'une situation délicate et dangereuse résultant des actes d'agression continus et des violations répétées contre le peuple palestinien par Israël, la Puissance occupante. Au cours de ces deux dernières années et en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, nous avons compris la profonde inquiétude des Nations Unies face aux politiques israéliennes illégales qui ont menacé de détruire complètement et de saper toute perspective de solution à deux États, comme l'a indiqué à maintes reprises le Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, dans cette salle.

Israël a adopté de nombreuses pratiques et politiques agressives au fil des années d'occupation, mais il est inacceptable que les autorités d'occupation israéliennes poursuivent ces violations en toute impunité. Le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'amener Israël, la Puissance occupante, à rendre des comptes pour le non-respect des résolutions du Conseil, notamment pour son mépris et son indifférence en tant que Puissance occupante à l'égard des résolutions visant à protéger les droits légitimes du peuple palestinien, et pour ses pratiques illégales contre les Palestiniens, leurs biens, leurs lieux saints et leurs droits fondamentaux, en violation des résolutions de la légitimité internationale et du droit humanitaire international. Il est également inacceptable que 25 ans se soient écoulés depuis la signature des Accords d'Oslo sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé en vue d'une paix globale et juste sur cette question, qui est au cœur du conflit israélo-arabe.

Les actes d'agression israéliens qui se poursuivent visent à consolider l'occupation et à saper toute perspective de paix véritable. En 2019, la Puissance occupante a continué à procéder à des arrestations arbitraires et à démolir et saisir des maisons palestiniennes, par exemple en juillet lorsqu'elle a fait un raid sur le village de Sour Baher, détruisant des maisons et déplaçant des dizaines de familles palestiniennes. Elle continue, à un rythme sans précédent, à construire de nombreuses colonies de peuplement et des milliers de logements en Cisjordanie, tout en étendant les colonies de peuplement à Jérusalem-Est occupée et en déplaçant de force des civils palestiniens, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Les colons commettent de plus en plus de crimes contre des Palestiniens non armés et leurs lieux de culte, qui sont protégés par la Puissance occupante, que nous tenons pour responsable de tous ces crimes et agressions qui constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

La Puissance occupante a également renforcé le blocus imposé à Gaza depuis plus de 12 ans et continue de tirer à balles réelles sur les civils palestiniens, faisant, depuis le début de la Grande Marche du retour, des centaines de martyrs, dont des dizaines d'enfants, et des dizaines de milliers de blessés. La Puissance occupante sabote également les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Elle continue d'attaquer les lieux saints musulmans et chrétiens et persiste dans ses tentatives visant à modifier le statut juridique de la mosquée Al-Aqsa et à la diviser dans l'espace et le temps. Elle persiste à prendre des décisions unilatérales illégales, comme la rétention d'une partie des recettes fiscales palestiniennes et le non-renouvellement du mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, sans parler de la modification du caractère historique et de la composition démographique de Jérusalem et des tentatives d'imposer une situation

de fait accompli tout en consolidant son contrôle sur les territoires qu'elle occupe.

Je voudrais poser une simple question. Le moment n'est-il pas venu pour le Conseil de sécurité d'agir de manière décisive pour mettre fin aux attaques et aux crimes commis par Israël? S'il ne le fait pas, nous connaîtrons une nouvelle année de tragédies et de désespoir pour nous et le peuple palestinien.

Pour terminer, nous voudrions réitérer la position arabe selon laquelle nous sommes déterminés à instaurer la paix en tant qu'option stratégique et à régler le conflit israélo-arabe sur la base des résolutions pertinentes de légitimité internationale, du droit international et de tous les éléments de l'Initiative de paix arabe de 2002. Cette initiative prévoit une paix globale avec Israël précédée par la fin de l'occupation des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1964, y compris Jérusalem, dans le but de réaliser tous les droits politiques légitimes du peuple palestinien et de créer un État palestinien sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter de la situation au Moyen-Orient. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les exposés de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et de la Sous-Secrétaire générale Mueller (voir S/PV.8706).

La situation au Moyen-Orient constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Alors même que les vieux conflits s'enveniment, de nouvelles menaces apparaissent. Dans la région, les rivalités stratégiques ont pris des dimensions sectaires. Les intérêts divergents et chevauchants des puissances régionales et extérieures risquent de fragiliser les fondements de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà. Les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, sont devenues les principales victimes de la violence et de l'instabilité qui perdurent.

Comme les récents événements dans la région du Golfe l'ont démontré, la menace d'une dangereuse escalade dans la région n'est jamais loin. Or, la région ne peut pas se permettre un nouveau conflit. À la suite du récent regain de tension entre l'Iran et les États-Unis, le Pakistan a cherché à désamorcer ces tensions. À l'initiative personnelle du Premier Ministre Imran Khan, notre Ministre des affaires étrangères s'est rendu à Téhéran, à Riyad et à Washington ces derniers jours. Nous avons insisté sur la nécessité que chacun fasse preuve de retenue, et notamment privilégie le non-recours à la force et la voie du dialogue pour le règlement de tous les différends. La réaction positive que nous avons reçue de toutes les parties est encourageante et pourrait servir de point de départ à un large engagement régional. Le Pakistan continuera d'être un partenaire au service de la paix dans la région.

Des avancées diplomatiques ont également été enregistrées dans d'autres parties du Moyen-Orient. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2505 (2019), renouvelant le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda pour six mois supplémentaires. C'est un signal clair de l'engagement de la communauté internationale en faveur d'une solution pacifique de la crise au Yémen. La pleine application de l'Accord donnera l'élan nécessaire au retour de la paix dans ce pays.

En Syrie, la mise en place de la Commission constitutionnelle a ravivé l'espoir d'un règlement politique inclusif. Nous nous faisons l'écho des appels lancés par l'Envoyé spécial pour la Syrie pour que les parties syriennes et les parties prenantes internationales encouragent la Commission et lui apportent un appui sincère.

La conférence de Berlin sur la Libye doit être suivie par la concrétisation de la promesse faite par les puissances internationales de permettre et d'encourager un espace de réconciliation politique entre les différentes factions en Libye.

Toutefois la tragédie de la Palestine, qui est au cœur de bon nombre des troubles qui agitent le Moyen-Orient, semble elle être sans fin. À mesure que les colonies israéliennes illégales continuent de s'étendre sur le Territoire palestinien occupé, la vision d'une solution à deux États s'en trouve automatiquement réduite à une réalité à un seul État. Les mesures unilatérales concernant le statut de Jérusalem et les colonies israéliennes ont assombri un peu plus les perspectives de paix.

Les Nations unies, y compris le Conseil de sécurité, ont un rôle central à jouer pour relever ces défis. Les éléments d'un règlement global sont bien connus : le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) , le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe de 2002. La communauté internationale doit continuer à défendre l'objectif consistant à créer un

État palestinien viable, démocratique, souverain et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur la situation au Moyen-Orient.

La situation actuelle se caractérise par le fait que les autorités d'occupation israéliennes continuent de vouloir imposer une politique du fait accompli. Israël a annoncé qu'il avait l'intention de construire de nouvelles colonies et d'annexer une grande partie du Territoire palestinien occupé en Cisjordanie, ce qui fermerait la porte à tout règlement. Israël persiste dans son obstination et son intransigeance. Il continue de violer le droit international et les accords relatifs à la fin de ce conflit, qui est la cause principale des crises qui secouent la région. Il promulgue des lois et adopte des politiques anti-palestiniennes afin de légitimer ses colonies et de priver le peuple palestinien de ses droits.

C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à obliger Israël à respecter les résolutions internationales pertinentes. Sinon, la région continuera de subir les effets de ce conflit qui dure depuis si longtemps.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme sa position inchangée, à savoir que la cause palestinienne est une cause centrale pour notre pays. Nous continuerons de défendre et de promouvoir cette cause ainsi que les droits du peuple palestinien jusqu'à ce qu'il exerce ses droits inaliénables et établisse un État indépendant dans les frontières de juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, conformément aux résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et à l'Initiative arabe de paix.

Il faut également qu'Israël mette fin à son occupation du Golan arabe syrien et des territoires libanais. Nous rejetons catégoriquement toutes les déclarations visant à légaliser ou à légitimer les colonies dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que toutes les affirmations qui prétendent qu'elles ne sont pas contraires au droit international. Les colonies israéliennes représentent une violation flagrante du droit international et des résolutions de la légitimité internationale, et elles constituent un obstacle à la paix et la stabilité au Moyen-Orient ainsi qu'à la solution des deux États.

En ce qui concerne le conflit libyen, le Royaume d'Arabie saoudite rejette également les ingérences étrangères, qui se sont traduites par la présence d'extrémistes en Libye et constituent, elles aussi, une violation des résolutions du Conseil. Cette ingérence a exacerbé l'escalade militaire et fait perdurer le conflit, entraînant des souffrances supplémentaires pour le peuple libyen frère.

Le Royaume d'Arabie saoudite confirme à nouveau son appui total au peuple libyen et au respect de sa volonté et de son droit de décider de son propre avenir. Nous traitons toutes les parties libyennes de la même manière et nous les exhortons à la retenue et à privilégier l'intérêt national ainsi qu'à protéger, maintenir et préserver l'unité, l'intégrité et la souveraineté de la Libye, face à toute ingérence étrangère. Nous soutenons également les efforts de l'ONU pour mettre un terme au conflit et régler la crise par le dialogue et un règlement politique.

Par ailleurs, nous condamnons la récente escalade de la violence des autorités syriennes contre les civils à Edleb. Nous appelons à l'apaisement et à la poursuite du dialogue par l'intermédiaire de la Commission constitutionnelle. La Commission représente une lueur d'espoir pour le peuple syrien en vue de trouver une issue à ce conflit qui a tant duré. Les dernières années nous ont clairement montré que la solution militaire – contre la volonté du peuple et en violation de sa souveraineté – ne peut pas fonctionner. Il faut sauver la Syrie par le dialogue et par des solutions politiques, et non par l'ingérence étrangère. Nous demandons le retrait de toutes les milices armées étrangères du territoire syrien afin de sauvegarder et de préserver l'unité de la Syrie, ainsi que sa sécurité et sa stabilité.

Mon pays a toujours prôné la retenue maximale, l'apaisement et le dialogue dans tout conflit. Les tensions actuelles dans notre région ne peuvent être réduites que par le dialogue. Les récents attentats en Iraq et la violation de la souveraineté de ce pays constituent une évolution très grave et préoccupante qui ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes. Le Royaume d'Arabie saoudite condamne ces attentats et les violations de la souveraineté iraquienne, et nous appelons encore une fois toutes les parties à faire preuve de retenue. Il faut éviter l'escalade si nous voulons que la sécurité et la stabilité aient une chance de s'instaurer durablement en Iraq et, plus largement, dans la région du golfe Arabique.

Il est aussi indispensable que la communauté internationale prenne ses responsabilités et garantisse

la sécurité, la sûreté et la stabilité de la région, qui est vitale pour le monde entier. Il faut faire barrage aux opérations de sabotage et actes de provocation menés continuellement par l'Iran dans cette région.

Mon pays a fait preuve de la plus grande retenue en réponse aux attaques terroristes commises le 14 septembre dernier contre les installations de la compagnie pétrolière Saudi Aramco à Abqaïq et Khoureïs. Les milices houthistes ont revendiqué la responsabilité de ces attaques, mais les enquêtes conduites par l'ONU et la communauté internationale ont clairement montré qu'elles n'avaient pas été lancées depuis le territoire yéménite, mais provenaient en fait du nord.

Le Yémen a été l'objet d'efforts régionaux et internationaux visant à apaiser les tensions et à promouvoir la confiance, ce qui a permis d'améliorer la situation sur les plans militaire, politique et humanitaire durant cette période. L'Accord de Riyad signé par le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud et dont le but est d'ouvrir la voie à l'instauration de la sécurité, de la paix et du développement au Yémen, est maintenant entré dans sa deuxième phase.

Malheureusement, les milices houthistes, soutenues par l'Iran, poursuivent leurs pratiques, qui sont contraires aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale, en particulier la résolution 2216 (2015). La dernière violation en date a été l'attaque terroriste perpétrée par des milices houthistes contre une mosquée de la province de Mareb. Des dizaines de personnes ont été tuées et blessées. Nous condamnons cette attaque terroriste, qui a ciblé un lieu de culte et fait couler du sang yéménite. Nous réitérons l'appui du Royaume d'Arabie saoudite et des pays frères de la coalition au peuple et au territoire yéménites. Ces actes de terrorisme odieux sont délibérés et visent à entraver la recherche d'une solution politique.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite appelle la communauté internationale, en particulier le Conseil, à renforcer le rôle premier qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons également à une désescalade dans la région afin de prévenir des catastrophes internationales. La désescalade, le dialogue et une retenue optimale représentent la meilleure option en vue de renforcer la diplomatie préventive et de prévenir le déclenchement de conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient reste une source de profonde préoccupation. Le terrorisme, la violence et les crises humanitaires se sont intensifiés et accablent des millions d'innocents dans la région. Face à ces événements, nous devons rester concentrés sur l'urgence que représente le règlement du conflit israélo-palestinien.

En dépit des appels continus de la communauté internationale, les violations israéliennes du droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, augmentent à un rythme alarmant. Les activités de colonisation sont particulièrement préoccupantes. La résolution 2334 (2016) décrit clairement les effets destructeurs des activités de colonisation illégales. Il faut que ses dispositions soient appliquées.

Israël doit immédiatement cesser toutes les activités de colonisation, ainsi que les démolitions de maisons, les confiscations de terres et d'autres politiques qui privent les Palestiniens de leur droit au développement. Les tentatives de nier les droits historiques et juridiques du peuple palestinien violent le droit international. Ces droits, y compris le droit de retour, ne peuvent être refusés. La poursuite de ces pratiques ne fera qu'aggraver le sentiment d'injustice et alimenter le désespoir. Ce n'est dans l'intérêt de personne. La situation dans la bande de Gaza est aussi profondément inquiétante. Les habitants de Gaza, qui sont soumis au blocus, continuent de vivre dans une insécurité et un désespoir profonds. Les organismes humanitaires sur le terrain rencontrent d'immenses difficultés pour traiter les personnes souffrant d'infections osseuses graves. La communauté internationale doit être en mesure de venir en aide aux blessés durant la période longue et incertaine de convalescence.

Cette tragédie est aggravée par la pire crise humanitaire de l'histoire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En cette période où la région est en proie à des conflits et à une forte instabilité, la perturbation potentielle des services de l'UNRWA aurait des conséquences désastreuses. En prorogeant le mandat de l'UNRWA, les membres de l'Assemblée générale ont montré leur soutien massif à l'Office. Nous devons également poursuivre nos efforts pour rendre la situation financière de l'Office plus prévisible et durable. L'opérationnalisation du fonds

waqf de l’Organisation de la coopération islamique a marqué une avancée significative à cet égard.

Les événements récents nous rappellent une fois de plus qu’il est urgent de revitaliser le processus de paix. Une solution à deux États, avec la création d’un État de Palestine indépendant à l’intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, reste le seul moyen de parvenir à une paix juste, globale et durable. Tout plan ou initiative de paix doit être fondé sur ces paramètres établis.

Je souhaite également revenir brièvement sur les événements en Syrie. À Edleb, la prise systématique de civils et d’infrastructures civiles pour cible par le régime continue de causer des déplacements massifs. Des millions de personnes sont exposées aux cycles actuels de violence. Depuis décembre 2019, près de 350 000 personnes ont été déplacées à Edleb, dont 80 % de femmes et d’enfants. Un grand nombre de personnes ont quitté leurs maisons précipitamment pour rester en vie et n’ont pu emporter aucun des biens essentiels à leur survie.

Compte tenu des conditions hivernales, les civils sont encore plus vulnérables à Edleb. Leur vie est menacée par les attaques militaires et les conditions climatiques rigoureuses. La crise actuelle complique une situation humanitaire déjà catastrophique dans le nord-ouest de la Syrie. Les attaques aveugles commises contre des civils sous prétexte de combattre le terrorisme ne sauraient être acceptées. Le respect du droit international humanitaire est indispensable. Un accès humanitaire soutenu, sans entrave et sûr, notamment par l’intermédiaire du mécanisme humanitaire transfrontières de l’ONU, est vital. La Turquie poursuivra ses efforts en vue de maintenir le statu quo dans la zone de désescalade d’Edleb.

À la suite des deux premiers cycles, il est regrettable que la Commission constitutionnelle soit dans une impasse. Il faut veiller à ce qu’elle fonctionne sans entrave. La communauté internationale doit travailler de concert pour contribuer à faire avancer le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous devons tous appuyer les efforts de l’Envoyé spécial Geir Pedersen à cette fin. Alors que le conflit en Syrie entre dans sa dixième année, il est urgent d’instaurer un processus politique véritable qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je vais commencer par aborder brièvement les questions régionales. Nous sommes profondément préoccupés par la récente aggravation des tensions dans la région. L’éruption d’un nouveau conflit, en particulier dans le Golfe, pourrait avoir des conséquences désastreuses. Nous devons continuer d’encourager toutes les parties concernées à promouvoir un règlement négocié. Le Japon exhorte tous les acteurs concernés à ne ménager aucun effort diplomatique pour éviter une nouvelle escalade de la situation. Le Premier Ministre Abe vient de rentrer de son voyage dans le Royaume d’Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et dans le Sultanat d’Oman, et le Japon poursuivra ses efforts diplomatiques afin d’apaiser les tensions et d’instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Même à ce stade, le processus de paix au Moyen-Orient reste une priorité absolue de la communauté internationale. En l’absence d’un règlement de cette question, il sera impossible de réaliser une paix et une stabilité durables dans la région. Hier, nous avons été informés de la poursuite des activités de colonisation, ainsi que de la démolition de structures palestiniennes. Le Japon déplore vivement ces activités et exhorte une fois de plus le Gouvernement israélien à cesser complètement toutes les activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris la mise en œuvre de plans de construction qui compromettent la viabilité de la solution des deux États.

Nous sommes également très préoccupés par la persistance de la violence. Nous condamnons fermement le terrorisme et les attaques contre des civils innocents, notamment les tirs de roquettes, et nous appelons les parties à prendre des mesures immédiates pour prévenir tout acte de violence, de provocation ou d’incitation.

Le Japon reste déterminé à appuyer la solution des deux États. Le statut final de Jérusalem doit être réglé dans le cadre de négociations basées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres connus. Le Japon continuera de collaborer avec les deux parties et de promouvoir des mesures de confiance. Une mesure modeste qui est le fruit de nombreuses années d’efforts sera prise par le Japon d’ici la fin du mois, lorsqu’il invitera 10 jeunes Israéliens et Palestiniens à appuyer le renforcement de la confiance entre eux. L’objectif est de démontrer que les jeunes peuvent montrer la voie de la paix et de la sécurité en offrant de l’espoir aux générations futures.

Tous les trois mois, nous répétons les mêmes déclarations déprimantes dans cette salle. Nous espérons sincèrement que des mesures positives seront prises au cours des prochains mois, notamment l'organisation d'élections générales en Palestine. Le Japon restera activement engagé, sur les plans politique et économique, pour contribuer à faire avancer le processus de paix en coopération avec les partenaires internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme Raz (Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens, pour commencer, à féliciter la délégation vietnamienne pour le professionnalisme avec lequel elle dirige les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais également remercier le Viet Nam, État observateur du Comité, pour le soutien fraternel qu'il apporte à la juste cause palestinienne depuis longtemps. Le Comité tient également à féliciter l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Tunisie d'avoir pris place au Conseil et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs nobles responsabilités.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, Mme Rosemary DiCarlo, de son exposé sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Ursula Mueller, pour son exposé exhaustif sur la situation humanitaire (voir S/PV.8706).

Alors que nous sommes réunis au sein de ce Conseil en cette nouvelle année, et au début d'une nouvelle décennie, pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, les tensions géopolitiques et les troubles accrus dans la région nous rappellent à tous que la paix ne doit jamais être considérée comme acquise et qu'elle doit être préservée et soutenue. Nous devons défendre et appliquer les valeurs consacrées dans la Charte des Nations unies, qui reste notre cadre commun pour prévenir et surmonter les conflits et l'injustice.

Les événements récents font ressortir, plus que jamais, la nécessité du débat d'aujourd'hui sur la question palestinienne, car elle risque fort d'être occultée, voire oblitérée, par les troubles actuels. Je me permets de rappeler que le fait de laisser cette question sans réponse, dans le contexte d'un processus de paix au point mort et d'une évolution dangereuse des réalités sur le terrain, constitue une grave négligence de notre devoir collectif au regard de la Charte et une menace pour la paix et la sécurité de la région et au-delà.

Plus particulièrement, dans l'environnement instable d'aujourd'hui, la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien et l'aggravation de la situation sur le terrain ne peuvent être ignorées comme si de rien n'était. En 2019, les démolitions et les confiscations de maisons palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ont augmenté de 45 % par rapport à 2018, selon les chiffres publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En outre, ne serait-ce qu'au début de ce mois, Israël a approuvé la construction de 1 936 nouveaux logements de colons dans des colonies illégales dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Qu'il me soit permis de réaffirmer dans les termes les plus énergiques que les colonies de peuplement israéliennes dans les zones occupées sont illégales au regard du droit international, comme le réaffirme, entre autres, la résolution 2334 (2016). Les déclarations selon lesquelles les colonies ne sont pas illégales et pourraient même faire progresser la paix israélo-palestinienne sont totalement infondées et offensantes. Israël doit cesser immédiatement et complètement la construction et l'expansion des colonies. Les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) devraient comprendre les rapports des États Membres sur la manière dont ils appliquent le paragraphe 5 du dispositif, dans lequel il leur est demandé de faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment en ce qui concerne les activités de peuplement.

De même, les tensions provoquées par les attaques menées par les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa menacent de déstabiliser encore davantage la situation, ce qu'il faut éviter à tout prix. Le Waqf de Jérusalem est la seule institution responsable de l'administration des affaires de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, y compris de l'entretien de ses murs intérieurs et extérieurs. Le Comité demande instamment à Israël, Puissance occupante, de respecter toutes les obligations que lui impose le droit international et de s'abstenir de toute action compromettant un statu quo déjà fragile.

Point positif, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a voté la prorogation du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés

de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jusqu'en 2023 (résolution 74/85 de l'Assemblée générale). Le vote à une majorité écrasante en faveur de cette prorogation témoigne de l'appui indéfectible de la communauté internationale au mandat de l'Office et à son action indispensable d'assistance aux 5,5 millions de réfugiés de Palestine. Le Comité demande à nouveau à tous les États Membres de fournir à l'Office le financement fiable et durable dont il a besoin pour offrir des services humanitaires essentiels aux réfugiés de Palestine, et de contribuer ainsi à la stabilité dans la région.

De plus, en décembre, l'Assemblée générale a adopté, avec une confortable majorité, toutes les résolutions sur la question de Palestine, y compris la résolution concernant le mandat du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (résolution 74/10 de l'Assemblée générale), et la résolution sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, notamment son droit à un État indépendant (résolution 74/11 de l'Assemblée générale), lesquelles ont recueilli le soutien de plus de 90 % des membres de l'ONU. Cela témoigne une fois de plus que ces résolutions sont fermement ancrées dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit des droits de l'homme et confirme l'adhésion de la plupart des pays du monde. Ce consensus international doit être maintenu et doit servir de fondement à tous nos efforts collectifs visant à promouvoir une solution juste, durable et pacifique.

Le 20 décembre 2019, la Procureure de la Cour pénale internationale a décidé, à la suite du renvoi que lui a adressé l'État de Palestine et au terme d'un examen préliminaire approfondi, mené en toute indépendance et objectivité, de l'ensemble des renseignements fiables en la possession de son bureau, d'ouvrir une enquête sur les allégations de crimes de guerre commis en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Le Comité se félicite de l'annonce faite par la Procureure. Il est convaincu que cette enquête servira les intérêts de la justice et de la paix.

La situation humanitaire et économique des 2 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza continue de se détériorer et a atteint le point critique anticipé par l'équipe de pays des Nations Unies dans son rapport, intitulé *Gaza 2020 : À Livable Place?*. Une action humanitaire et politique à Gaza est donc une urgence absolue. Nous exigeons à nouveau la levée du blocus qu'Israël impose à Gaza depuis 12 ans.

Je voudrais également réaffirmer l'appui du Comité au processus de réconciliation mené par l'Égypte et d'autres pays, qui ne ménagent pas leurs efforts à cet égard. Le Comité exprime également son plein appui à la tenue d'élections générales dans l'État de Palestine, y compris à Jérusalem-Est, en vue de réunir le peuple palestinien sous un gouvernement national palestinien qui soit unique, légitime et démocratique.

En ces temps incertains, où le Moyen-Orient connaît des niveaux de tension sans précédent, nous exhortons le Conseil, garant de la paix et de la sécurité internationales, à prendre ses responsabilités, à appliquer ses résolutions pertinentes et à prendre les mesures qui s'imposent depuis trop longtemps concernant la question palestinienne, pour le bien des générations de Palestiniens et d'Israéliens qui cherchent à vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien indépendant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et vous dire à quel point j'apprécie vos efforts. L'Égypte souscrit aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, par l'observateur de la Ligue des États arabes au nom du Groupe des États arabes et par le représentant du Bangladesh au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés à l'entame de nos discussions (voir S/PV.8706) et je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité qui l'ont rejoint au début de cette année.

Le Moyen-Orient entame cette nouvelle année et cette nouvelle décennie sur fond de graves difficultés et crises qui menacent la région et compromettent sa stabilité et sa sécurité, d'autant que, ces dernières années, la région a connu des révolutions et des transformations radicales qui se sont soldées par l'effondrement de certains pays et par la propagation du terrorisme. Cette évolution a aggravé les souffrances endurées par le Moyen-Orient du fait de crises qui durent depuis des décennies, et en tête desquelles figure l'absence d'un règlement juste, global et durable de la question palestinienne.

Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions sur la question palestinienne, la plus récente étant la résolution 2334 (2016). Ces résolutions jettent les bases d'une solution juste à cette question, comme le font d'autres termes de référence dans le cadre du processus de paix, en particulier l'Initiative de paix arabe et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Néanmoins, la question palestinienne n'est toujours pas réglée, alors que les perspectives d'une solution juste et équitable pour le peuple palestinien s'éloignent dans un contexte de détérioration continue de la situation en raison des pratiques des autorités d'occupation israéliennes.

L'année dernière, les territoires palestiniens occupés ont connu une nouvelle détérioration des conditions sur le terrain, alors que les autorités d'occupation israéliennes ont continué de confisquer davantage de terres, d'expulser des citoyens palestiniens de leurs maisons, de démolir des biens et de construire des logements en Cisjordanie, autant de pratiques qui vont à l'encontre des accords internationaux et de tout effort visant à relancer les pourparlers de paix entre les parties palestinienne et israélienne.

La présente séance du Conseil de sécurité n'est que l'une des dizaines, voire des centaines, de séances tenues par le Conseil sur la question palestinienne, mais le peuple palestinien est encore en difficulté alors qu'il cherche à réaliser ses droits légitimes. Combien de temps la situation actuelle va-t-elle perdurer et combien de temps le peuple palestinien devra-t-il encore souffrir avant qu'une solution ne soit trouvée? Il ne sert plus à rien de tenir des séances mensuelles du Conseil sur la question palestinienne pour faire le point sur la situation sans qu'un horizon clair ne soit entrevu ou sans que des mesures concrètes ne soient prises pour parvenir à une solution.

L'Égypte réaffirme que la question palestinienne est au cœur de la stabilité au Moyen-Orient. Il n'y aura pas de stabilité dans la région si le peuple palestinien ne se voit pas accordés ses droits et si toutes les terres arabes occupées depuis 1967, y compris le Golan syrien, ne sont pas libérées.

Les nombreuses crises dont souffrent le Moyen-Orient ne doivent pas détourner notre attention de la réalité dont nous sommes tous conscients. Certains acteurs régionaux s'ingèrent dans les affaires des pays de la région, sapant leur sécurité et leur stabilité pour défendre leurs intérêts nationaux, au mépris flagrant des engagements pris ou des droits découlant du droit international et de la Charte des Nations Unies. La région connaît une sérieuse intensification de la violence et des tensions, notamment dans le Golfe, alors qu'un certain nombre d'acteurs régionaux et internationaux ont recours à la force et s'en prennent aux intérêts des uns et des autres, notamment en perpétrant des attaques répétées contre des cibles civiles. De tels agissements montrent clairement que des mesures immédiates doivent être prises, notamment par le Conseil de sécurité, pour empêcher toute nouvelle escalade.

Nous demandons instamment à toutes les parties de se conformer pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier en s'abstenant de recourir à la force, en respectant la souveraineté des États et en cessant de s'ingérer dans leurs affaires intérieures sous quelque prétexte que ce soit, ainsi qu'en s'abstenant immédiatement d'appuyer les groupes terroristes et les milices illégitimes. L'Égypte souligne l'importance d'intensifier la diplomatie préventive et les efforts de renforcement de la confiance au Moyen-Orient afin de désamorcer les tensions et d'épargner à la région les conséquences dévastatrices de nouveaux affrontements militaires destructeurs.

Dans ce contexte, l'Égypte exprime sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation dans notre pays frère, la Libye, notamment les violations flagrantes de l'embargo sur les armes et l'ingérence extérieure destructrice, qui rendent encore plus difficile l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. Ces circonstances ne font que servir les intérêts des milices armées, des organisations terroristes et des groupes de la criminalité organisée, notamment les trafiquants d'êtres humains, qui cherchent à profiter de la situation qui règne dans le pays. Elles exacerbent les souffrances du peuple libyen, entraînent de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et menacent la stabilité des pays voisins, en particulier dans la région du Sahel, où la situation constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

L'Égypte se félicite des résultats de la récente conférence de Berlin sur la Libye, à laquelle elle a pris une part active. Nous renouvelons notre appui sans faille à tous les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la reprise du processus politique libyen sur la base de l'Accord politique libyen signé à Skhirat en 2015. Nous pensons qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise en Libye et que la solution doit plutôt être trouvée par les Libyens et prise en main par eux. L'Égypte appelle tous

les pays et toutes les parties prenantes qui ont participé à la récente conférence de Berlin à s'engager à mettre en œuvre ses résultats, en particulier en ce qui concerne le respect de l'embargo sur les armes et l'instauration d'une coopération sincère dans le cadre du comité international de suivi créé à l'issue de la conférence, afin d'instaurer la paix souhaitée et de mettre fin au bain de sang dont est victime le peuple frère libyen.

Pour terminer, l'Égypte espère que cette nouvelle année apportera une lueur d'espoir s'agissant du règlement de la question palestinienne, et que le peuple palestinien se verra accordé son droit légitime de créer son État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous espérons également instaurer la sécurité, la stabilité et le développement dans l'ensemble du Moyen-Orient alors que nous œuvrons en faveur d'un avenir meilleur pour les peuples de la région et pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de mon pays, le Portugal. Ces 27 pays sont tous membres de l'Union européenne.

La paix et la stabilité au Moyen-Orient restent impératives pour les peuples de la région et sont dans l'intérêt fondamental et stratégique de l'Union européenne. La position de l'Union européenne reste inchangée et est centrée sur notre ferme attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien par une solution négociée prévoyant deux États. En particulier, notre objectif est de répondre aux aspirations légitimes des deux parties, notamment aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et de régler toutes les questions relatives au statut final sur la base du droit international, des paramètres convenus au niveau international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En fin de compte, nous voulons voir l'État d'Israël et un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Un tel résultat est également dans l'intérêt des parties elles-mêmes et constituerait la base d'un avenir démocratique et prospère pour la Palestine comme pour Israël.

Le processus de paix au Moyen-Orient est toujours dans l'impasse, dans un contexte d'incertitude politique permanente, tant en Israël que dans le Territoire palestinien occupé. Dans le même temps, la situation sur le terrain continue de se détériorer, menaçant la viabilité même de la solution des deux États et les perspectives d'une paix durable.

La poursuite de la planification et de la construction d'implantations israéliennes suscite également des préoccupations. Au début du mois de janvier, les autorités israéliennes ont approuvé la construction de près de 2 000 logements supplémentaires, et ont notamment approuvé rétroactivement des constructions déjà existantes, dont certaines sur des terres palestiniennes privées. Cette décision fait suite à d'autres faits nouveaux liés aux colonies de peuplement survenus ces derniers mois, en particulier dans des endroits sensibles tels que Jérusalem-Est et Hébron. La position de l'Union européenne sur la politique de colonisation est claire : les implantations israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible toute solution fondée sur la coexistence de deux États. L'Union européenne a également indiqué clairement qu'elle ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties.

Nous attendons des deux parties, notamment de tout futur Gouvernement israélien ou palestinien, qu'elles agissent conformément au droit international, et des autorités israéliennes qu'elles s'acquittent pleinement de leurs obligations de Puissance occupante, en vertu du droit international humanitaire, et mettent fin à la politique de construction et d'extension des colonies. En outre, des appels à l'annexion ont été lancés récemment, ce qui constituerait une grave violation du droit international.

L'Union européenne suit également de près les opérations de démolition et de saisie de structures appartenant à des Palestiniens qui se poursuivent en Cisjordanie occupée. Ces derniers mois ont vu une augmentation significative du nombre de démolitions, notamment à Jérusalem-Est, et un nombre important

de ces démolitions ont aussi concerné des projets humanitaires financés par l'Union européenne et ses États membres. Pour sa part, l'Union européenne reste fermement opposée à ces démolitions, confiscations, transferts forcés et expulsions, ainsi qu'aux autres mesures prises dans le cadre de la politique de peuplement d'Israël.

La mise en place d'institutions palestiniennes solides, inclusives, responsables, fonctionnelles et démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, est fondamentale pour la concrétisation de la solution des deux États. Un gouvernement palestinien solide, responsable, inclusif et fonctionnel, fondé sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, est essentiel pour la solution des deux États. À cet égard, et prenant acte de l'annonce faite par le Président Abbas en septembre dernier, l'Union européenne demande de nouveau qu'une date soit arrêtée pour la tenue d'élections en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza.

Ces élections pourraient représenter une étape importante vers la réunification de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi qu'un élément de base positif en termes de légitimité démocratique et de responsabilité. L'Union européenne appelle à nouveau toutes les factions palestiniennes à s'engager sans équivoque à respecter les principes démocratiques préalablement à ces élections.

La menace constante de la violence, les attaques terroristes contre des civils et l'incitation à la violence et à la haine de part et d'autre sont un autre sujet de grande préoccupation. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une augmentation des attaques perpétrées par les colons. L'Union européenne engage Israël à s'acquitter de ses obligations, conformément à ses responsabilités de Puissance occupante, à protéger les civils palestiniens et à veiller à ce que les responsables des violations des droits de l'homme répondent de leurs actes.

À Gaza, une grave escalade a eu lieu en novembre 2019, avec plus de 450 roquettes tirées à l'aveuglette vers Israël, tandis que 34 Palestiniens, dont huit enfants, auraient été tués à la suite de frappes menées par l'armée israélienne. Plus généralement, la situation politique et en matière de sécurité à Gaza reste hautement explosive, alors que la situation humanitaire et les souffrances des gens ordinaires sont aussi profondément préoccupantes. La flambée de violence enregistrée en novembre dernier nous rappelle que le rétablissement d'un climat politique propice à la paix reste plus que jamais essentiel.

L'Union européenne réitère sa condamnation des tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et le fait de aveuglément pour cible les civils. L'Union européenne maintient également ses condamnation et réprobation de toutes les formes de terrorisme, et rejette fermement toute incitation à la violence et à la haine, qui sont fondamentalement incompatibles avec la promotion d'une solution pacifique des deux États.

Nous demandons de nouveau toutes les parties de prendre des mesures urgentes, conformément à la résolution 2334 (2016), aux fins d'une amélioration fondamentale de la situation humanitaire, politique et économique et des conditions de sécurité à Gaza, notamment en mettant fin à la politique de bouclage, en ouvrant entièrement les points de passage et en assurant un accès sans entrave aux acteurs humanitaires, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. De telles mesures contribueraient aussi à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et augmenteraient les chances d'une concrétisation de la solution des deux États.

Un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés palestiniens, conformément au droit international, est l'un des paramètres fondamentaux de la paix au Moyen-Orient. Jusqu'à ce qu'un tel règlement soit trouvé, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies au Proche-Orient (UNRWA) reste indispensable pour fournir protection et services essentiels aux réfugiés palestiniens, et nous continuerons d'appuyer l'UNRWA dans toutes ses zones d'opérations, y compris à Jérusalem Est. Il est de la plus haute importance que l'UNRWA puisse continuer à fournir aux réfugiés palestiniens la protection et les services essentiels dont ils ont besoin. L'action que mène l'UNRWA est également importante pour la stabilité de la région.

Progresser vers un règlement de ce conflit, avec une fin de l'occupation et sur la base d'une solution à deux États, peut aussi influer positivement sur les efforts visant à régler d'autres crises dans la région. Faute de nouveaux efforts, la situation pourrait se détériorer encore davantage durant la période à venir. Nous réitérons notre disposition à œuvrer avec les deux parties et avec nos partenaires dans la région et la communauté internationale à une reprise de négociations constructives afin de régler toutes les questions relevant du statut final et de parvenir à une paix juste et durable.

Je voudrais à présent évoquer la situation en Syrie. Le conflit, qui en est maintenant à sa neuvième année, a coûté la vie à un demi-million de Syriens et entraîné le déplacement de la moitié de la population syrienne. Il a aussi eu de profondes répercussions sur la stabilité générale du Moyen-Orient et fourni un terrain fertile pour l'émergence du soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant/Daech. La situation en Syrie reste hautement instable.

L'Union européenne reste très préoccupée par l'escalade continue de la violence dans le nord-ouest de la Syrie et par l'effet dévastateur qu'elle est en train d'avoir sur les civils. L'offensive menée actuellement par le régime a causé la mort de plus de 1 400 civils et entraîné une nouvelle vague de déplacements affectant plus d'un million de Syriens. Quelques jours à peine après la dernière annonce de cessez-le-feu, nous assistons à de nouvelles attaques menées par le régime syrien, notamment à des frappes aériennes sur Edleb, faisant de nombreuses victimes parmi les civils. La présence dans la région de groupes terroristes inscrits sur la liste de l'ONU représente une menace commune à laquelle il convient de répondre.

Toutefois, lutter contre ces groupes, tel qu'autorisé par l'ONU, n'autorise pas à commettre des violations du droit international humanitaire, comme des attaques dirigées contre des civils. L'Union européenne continue d'appeler le régime syrien et ses alliés à cesser une fois pour toutes les frappes aériennes aveugles et le bombardement de civils et à respecter le droit international humanitaire.

Dans le nord-est de la Syrie, l'instabilité et l'insécurité persistent après l'incursion unilatérale de la Turquie en octobre 2019. L'Union européenne a fermement condamné cette opération militaire qui a infligé de nouvelles souffrances aux civils et entraîné de nouveaux déplacements, et a appelé à l'arrêt immédiat des hostilités et au retrait des forces turques. Nous nous félicitons de la réduction significative des hostilités.

L'incursion a compromis les progrès accomplis jusque-là par la coalition internationale contre l'EIIL, et elle risque de nuire au processus politique facilité par l'ONU à Genève. L'Union européenne a souligné à maintes reprises que les préoccupations de la Turquie en matière de sécurité dans le nord-est de la Syrie doivent être abordées par les voies politique et diplomatique et dans le strict respect du droit international et du droit international humanitaire.

Tout au long de l'année dernière, nous avons été les témoins de violations persistantes et graves du droit international et des droits de l'homme partout en Syrie, d'une aggravation de la crise humanitaire et d'une menace accrue de résurgence de Daech. C'est pourquoi l'Union européenne reste convaincue que seule une transition politique globale, authentique et inclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), peut mener à une paix et à une stabilité durables en Syrie.

En septembre 2019, l'Union européenne s'est félicitée de la mise sur pied de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens, sous les auspices de l'ONU. Malheureusement, lors de la deuxième série de réunions du comité de rédaction qui a eu lieu en novembre, l'on n'a pas pu convenir d'un ordre du jour de discussions conjointes et aucun progrès n'a pu être enregistré. En outre, une troisième série de réunions n'a pas encore été convoquée, en grande partie à cause des conditions préalables posées par la délégation du régime syrien, qui sont une violation claire des règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle.

Tandis que la Commission constitutionnelle peut aider à ouvrir la porte à un processus politique plus large, toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015) sont essentielles pour parvenir à une transition politique inclusive et elles doivent être mises en œuvre, notamment la libération des détenus, un cessez-le-feu étendu à tout le territoire syrien, et la création d'un environnement sûr et neutre afin que des élections libres et régulières puissent se tenir sous la supervision de l'ONU.

Comme tant d'années de guerre l'ont démontré, nous devons réaffirmer une fois encore qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire à la crise syrienne. L'Europe maintiendra la crise syrienne au premier plan de l'action de la communauté internationale en promouvant le dialogue et en mobilisant le soutien humanitaire international pour la population syrienne. À cet égard, nous saluons la décision prise par le Conseil de sécurité le 10 janvier (voir S/PV.8700) de prolonger l'autorisation relative à l'aide humanitaire transfrontières pour les personnes dans le besoin en Syrie. À la lumière des immenses besoins humanitaires dans le nord de la Syrie, l'absence d'un accord au Conseil sur cette prorogation aurait eu des conséquences catastrophiques.

Toutefois, l'Union européenne regrette l'exclusion du point de passage de Yaaroubiyé, entre l'Iraq et le nord-est de la Syrie, où des besoins non satisfaits et de grande ampleur persistent, et elle attend avec intérêt le prochain

rapport du Secrétaire général sur d’autres modalités afin que les médicaments et le matériel médical cruciaux soient acheminés dans le nord-est de la Syrie. Subvenir aux besoins humanitaires pressants nécessite un accès soutenu et prévisible, et le Conseil doit continuer d’agir pour la satisfaction des besoins humanitaires des personnes nécessiteuses en Syrie. L’Union européenne continuera aussi d’appuyer fermement les efforts que déploie l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour débloquer le processus politique.

Conformément à la résolution 2254 (2015), nous continuerons de promouvoir une transition politique véritable pour préparer la voie à des élections libres et régulières; de soutenir la société civile syrienne, en accordant une attention particulière à la participation équitable et effective des femmes au processus politique; et de recenser des mesures de confiance entre les parties au conflit, notamment sur la question des détenus et des personnes portées disparues.

Promouvoir l’application du principe de responsabilité et la justice et lutter contre l’impunité reste hautement prioritaire pour l’Union européenne, en tant qu’élément fondamental de tout processus futur de réconciliation nationale en Syrie. C’est pourquoi nous réitérons notre appui au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables, et nous nous félicitons de ce que, à partir de 2020, le Mécanisme sera intégralement financé à partir du budget ordinaire de l’ONU.

Notre position sur les retours n’a pas changé. Comme partout dans le monde, de même qu’en Syrie, nous soutenons le droit des réfugiés et des personnes déplacées à un retour sûr et volontaire dans la dignité. Néanmoins, nous considérons que les conditions nécessaires pour leur retour, telles que définies par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, ne sont pas encore réunies. Nous tenons aussi à réaffirmer notre position bien connue sur la reconstruction. Nous ne serons prêts à aider la reconstruction de la Syrie que lorsqu’une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), aura été fermement engagée. L’Union européenne a également réitéré qu’elle ne fournira pas d’assistance à la stabilisation ou au développement dans les zones où les droits des populations locales sont niés ou violés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler à tous les participants qu’il reste plus de 20 oratrices et orateurs sur ma liste. Étant donné que nous avons pris un peu de retard, je rappelle aux oratrices et aux orateurs qu’ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum.

Je donne maintenant la parole au représentant de l’Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de faire cette déclaration, au présent débat public trimestriel consacré àr la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Historiquement, la question de Palestine a été un motif de préoccupation et un sujet d’importance vitale pour le Mouvement, et c’est avec un profond regret que nous avons vu s’écouler une année de plus sans que le conflit soit réglé. Parce qu’il s’agit d’une question concernant la paix et la sécurité internationales et parce que c’est aussi la pierre angulaire de la paix dans la région du Moyen-Orient, la situation en Palestine reste critique et intenable, et continue donc de nécessiter l’attention immédiate de la communauté internationale.

Les statistiques de 2019 sont consternantes. Dans la bande de Gaza, 44 Palestiniens, y compris neuf enfants et trois femmes, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes du fait de frappes aériennes et pendant des manifestations, des affrontements, des opérations de sécurité et d’autres incidents; 2 940 Palestiniens ont été blessés, dont quelque 400 Palestiniens par des tirs à balles réelles, et notamment des dizaines d’enfants. En Cisjordanie occupée, quatre Palestiniens ont été tués par balles, dont une femme, et 1 064 Palestiniens ont été blessés, dont 23 enfants.

Il a été établi que, en 2019, les autorités d’occupation israéliennes ont saisi ou détruit 617 logements et structures en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ce qui a déplacé de force 898 Palestiniens. Un nombre accru d’attaques et d’actes d’incitation et de harcèlement perpétrés par des colons, notamment pendant la saison de la récolte d’olives et dans la région d’Hébron, sont également très inquiétants.

Prenant en compte cette sombre réalité, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité constante

avec le peuple palestinien, son appui inébranlable à ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, et son attachement à l'amélioration de sa situation critique, ainsi qu'à une solution juste, durable et pacifique de la question palestinienne dans tous ses aspects. Cette solution est bien connue et doit être conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à la Charte des Nations Unies elle-même. Les instruments de la diplomatie multilatérale sont le moyen menant à une cette solution, qui ne saurait être imposée unilatéralement, injustement ni par la force.

Le Conseil de sécurité a été chargé de la responsabilité claire du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit donc s'acquitter des obligations que lui fait la Charte et agir pour garantir l'application de ses propres résolutions, qui non seulement représentent le fondement d'une solution pacifique au conflit, mais sont également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU.

Nous jugeons profondément préoccupant que le Conseil ne soit pas, depuis trop longtemps, en mesure d'exercer son mandat à l'égard de cette importante question. À ce stade critique, une action immédiate est requise pour qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses violations. L'absence de justice ne fait qu'accroître l'impunité et déstabilise davantage la situation sur le terrain, réduisant gravement les perspectives de paix.

Les États membres du Mouvement déplorent l'intransigeance persistante d'Israël et ses politiques et mesures illégales qui compromettent considérablement les perspectives d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Le Mouvement réitère aussi ses vives préoccupations concernant la détérioration continue de la situation sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza, où le blocus israélien illégal et suffocant a imposé une situation humanitaire désastreuse et des conditions socioéconomiques déplorables.

Le Mouvement des pays non alignés continue de penser que la résolution 2334 (2016) propose la voie la plus viable vers la paix, car elle énonce les conditions et paramètres essentiels pour la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des frontières antérieures à 1967, et conformément aux mandats pour la paix entérinés depuis longtemps par la communauté internationale, aux résolutions pertinentes de l'Organisation, aux principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor. Nous demandons donc son application intégrale et effective.

Il faut obliger Israël à cesser complètement toutes ses activités de colonisation illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, la démolition de propriétés et de logements palestiniens, le déplacement forcé de civils palestiniens, tous les actes de violence, de provocation et d'incitation contre les civils palestiniens, et les autres violations des droits de la personne, dont bon nombre peuvent constituer des crimes de guerre.

Israël doit s'acquitter pleinement de ses obligations et responsabilités découlant du droit international, notamment les obligations juridiques qui lui incombent au titre de la quatrième Convention de Genève en tant que Puissance occupante. Il doit mettre immédiatement fin à toutes les politiques et mesures visant à modifier la démographie, le caractère, l'identité et le statut juridique des territoires occupés. Il doit également respecter le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem-Est occupée, y compris le Haram al-Charif. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également son soutien à la Jordanie, qui assure la préservation et l'administration des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem, y compris le Haram al-Charif, et à la garde par le Royaume hachémite des lieux saints, telle qu'exercée par S. M. le Roi Abdallah II ibn Al Hussein de Jordanie.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts de S. M. le Roi Mohammed VI en tant que Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Le Mouvement se félicite de l'appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François, pour souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes et la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Les membres du Mouvement des pays non alignés condamnent la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique le 21 mars 2019, concernant le Golan syrien occupé, ainsi que la proclamation unilatérale et

arbitraire qui a suivi sur la reconnaissance du plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et appellent le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité en condamnant clairement cette déclaration et cette proclamation provocatrices.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'assistance humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement exprime sa profonde gratitude pour le travail inestimable accompli et l'assistance essentielle fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aux réfugiés de Palestine et se félicite de la prolongation de son mandat jusqu'au 30 juin 2023.

Enfin, le Mouvement réaffirme à nouveau sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère sa volonté de renforcer et de coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous nourrissons le plus grand espoir que le peuple palestinien enregistrera cette année des avancées significatives dans la lutte historique qu'il mène pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment le droit à l'autodétermination, à la liberté et à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

Mme Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur ce sujet important. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller pour leurs exposés (voir S/PV.8706). L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée précédemment par le représentant du Portugal au nom des 27 États membres de l'Union européenne.

L'Irlande, mon pays, reste attachée à une solution négociée de deux États qui mette un terme à l'occupation qui a commencé en 1967, en mettant fin à toutes les revendications et en répondant aux aspirations des deux parties, y compris les besoins de sécurité israéliens et palestiniens et les aspirations palestiniennes à un État souverain, sur la base du droit international, des paramètres convenus au niveau international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous savons qu'un tel résultat profitera grandement aux peuples palestinien et israélien et contribuera de manière significative à la stabilité dans l'ensemble de la région. Cela est conforme à la position ferme de l'Union européenne, telle qu'elle a été exposée à de nombreuses reprises, et à la résolution 73/89 de l'Assemblée générale du 6 décembre 2018, sur une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, que mon pays, l'Irlande, a été fier de présenter et qui a été approuvée à une écrasante majorité par les États Membres.

Le débat d'aujourd'hui arrive à un moment critique. Trois années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), mais nous n'avons constaté aucun progrès, et la situation sur le terrain continue de se détériorer. L'accélération des activités de colonisation, la poursuite de l'occupation de la Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est, le maintien du blocus de Gaza, ainsi que la menace constante de violence, d'extrémisme, de terrorisme et d'incitation, érodent la viabilité même de la solution des deux États et les perspectives de paix. En décembre, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, a informé le Conseil de sécurité que des plans pour la construction de plus de 22 000 unités de logement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, avaient été proposés ou approuvés au cours des trois dernières années (voir S/PV.8690). Nous sommes très préoccupés par cette accélération des activités de colonisation et par les récentes déclarations sur l'annexion de la vallée du Jourdain. Une annexion constituerait une violation très grave du droit international.

Nous ne devons pas oublier le bilan mortel que ce conflit continue d'infliger. Les trois dernières années ont été marquées par la perte de centaines de vies civiles, des milliers de blessés parmi les civils et des dommages importants aux biens de caractère civil, notamment en raison des frappes aériennes et des tirs aveugles de roquettes sur Israël. À Gaza, une proportion scandaleusement élevée des victimes sont des enfants.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères irlandais, Simon Coveney, s'est de nouveau rendu en Israël et dans le Territoire palestinien occupé en décembre. Lors de ses rencontres avec le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas, il a réaffirmé que l'Irlande était prête à soutenir les efforts visant à trouver une solution à deux États. Il a exprimé avec

fermeté les préoccupations de l'Irlande concernant l'impact de l'occupation, y compris les colonies et le blocus de Gaza, et a rencontré les communautés de Gaza et d'Israël qui sont touchées par la violence continue. Le Ministre Coveney a réitéré le ferme soutien de l'Irlande à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il s'est félicité des progrès réalisés en vue de nouvelles élections palestiniennes, qui méritent un soutien international. Ces élections constitueront un pas important vers la réconciliation intra-palestinienne, en donnant une voix aux Palestiniens dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza.

Les visites régulières du Ministre Coveney dans la région reflètent la priorité de premier ordre que le peuple irlandais continue à accorder au processus de paix au Moyen-Orient. Bien que ce conflit dure depuis longtemps, nous pensons que nous, la communauté internationale, avons la responsabilité de continuer à espérer et à œuvrer pour une solution. Le Conseil de sécurité a un rôle particulièrement important à jouer et nous, en tant que pays qui aspire à devenir membre de cet organe, nous efforcerons de faire en sorte qu'il assume ses responsabilités.

Avant de conclure, je voudrais brièvement évoquer la situation en Syrie. Nous restons profondément préoccupés par le sort du peuple syrien, en particulier dans le nord-est et le nord-ouest du pays. Dans le nord-ouest, l'offensive du Gouvernement a entraîné un grand nombre de victimes civiles et de nouveaux déplacements. Nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité d'étendre l'autorisation pour l'aide humanitaire transfrontalière, mais nous sommes profondément déçus que l'autorisation n'ait pas été étendue à tous les points de passage de la frontière. L'Irlande condamne fermement toutes les violations du droit international en Syrie. Les responsables de ces violations devront en rendre compte, et nous réitérons notre appel pour que la situation soit renvoyée à la Cour pénale internationale. Nous réitérons également notre soutien à la Commission d'enquête et au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables Nous nous félicitons de la récente décision de l'Assemblée générale de financer le Mécanisme à partir du budget ordinaire de l'ONU.

En conclusion, je voudrais également dire qu'en ce qui concerne la Libye, l'Irlande se félicite des résultats de la conférence de Berlin, qui s'est tenue récemment, et appelle toutes les parties à se mettre rapidement d'accord sur un cessez-le-feu et à avancer vers une solution politique, qui est indispensable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Hansen (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège s'associe aux autres délégations pour remercier le Viêt Nam d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Dans son récent discours aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, le pape François a exprimé une fois de plus ses préoccupations en ce qui concerne le Moyen-Orient, où, depuis le début de cette année, nous parviennent des nouvelles alarmantes. Nous assistons à une détérioration de la situation dans l'ensemble de la région, de l'intensification des tensions entre l'Iran et les États-Unis aux crises en Iraq et au Liban, jetant ainsi les bases d'un conflit à plus grande échelle que nous souhaitons tous éviter. Il importe au plus haut point que la communauté internationale entretienne la flamme du dialogue par son appui et son engagement et que ces défis soient abordés sur la base d'une approche holistique.

Le Saint-Père a notamment affirmé qu'un engagement ferme et efficace était nécessaire face à la chape de silence qui risque de recouvrir la guerre qui a dévasté la Syrie au cours de la dernière décennie. Il est particulièrement urgent – a souligné le pape François – de trouver des solutions adéquates et clairvoyantes qui permettent au cher peuple syrien, épuisé par la guerre, de retrouver la paix et d'entamer la reconstruction du pays. En outre, le silence et l'indifférence, comme l'a averti le pape François, risquent d'aggraver le conflit au Yémen, qui vit l'une des plus graves crises humanitaires de l'histoire récente.

Le Saint-Siège et le pape François continuent d'accorder une attention toute particulière à la Ville sainte de Jérusalem et à sa vocation de ville de paix, appelée à être un lieu symbolique de rencontre et de coexistence pacifique où se cultivent le respect mutuel et le dialogue. En effet, l'appel au maintien du statu quo en ce qui concerne les Lieux saints de Jérusalem – chers aux juifs, aux chrétiens et aux musulmans en raison de leur religion et importants pour le patrimoine culturel

de l'ensemble de la famille humaine – a été également lancé à plusieurs reprises par cette Organisation. En outre, le pape a saisi l'occasion offerte par son discours traditionnel de janvier pour rappeler l'urgence pour l'ensemble de la communauté internationale de reconfirmer, avec courage et sincérité, dans le respect du droit international, son plein soutien au processus de paix israélo-palestinien. La triste alternative, comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général de décembre (S/2019/938), est que la situation ne fera que s'aggraver progressivement, compromettant davantage la viabilité de la solution des deux États sur la base des lignes de 1967.

Ce que le pape François a récemment déclaré à propos d'Israël et de la Palestine pourrait s'appliquer à l'ensemble de la région et même au monde entier à la veille de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de cette Organisation, où tant de personnes – en difficulté mais non découragées – attendent toujours l'avènement d'une ère de paix, de sécurité et de prospérité.

Pour terminer, je tiens à assurer la communauté internationale de l'engagement indéfectible du Saint-Siège en faveur de la paix et de son appui à toutes les initiatives visant à promouvoir des solutions négociées. À cette fin, le Saint-Siège encourage toutes les parties à promouvoir un dialogue ouvert et constructif sur la base des principes qui ont présidé à la création de cette Organisation il y a 75 ans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je note que l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait sa déclaration dans le délai imparti. Il reste 16 orateurs sur la liste des orateurs.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

Mme Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Ce débat public se tient à un moment difficile, caractérisé par des défis de taille et une détérioration grave de la situation sur le terrain. Malheureusement, la politique illégale d'expansion des colonies de peuplement et d'annexion *de facto* des territoires palestiniens par Israël, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, s'est intensifiée. Dans le cadre de cette politique, Israël ne cesse de brandir des menaces hostiles d'annexer purement et simplement des parties ou la totalité de la Cisjordanie occupée, en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme beaucoup l'ont souligné, ces menaces et violations ne doivent pas rester sans suite. Il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour contraindre Israël à respecter et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Israël doit cesser toutes les mesures illégales de peuplement et d'annexion au sein de l'État de Palestine, y compris à Jérusalem-Est. À cet égard, nous réaffirmons notre rejet de la dernière décision illégale prise par Israël de créer de prétendues réserves naturelles en Cisjordanie. Il faut empêcher cela et condamner cette annonce.

L'OCI réaffirme que la non-application du principe de responsabilité pour les violations persistantes d'Israël n'a fait qu'encourager cette impunité, qui compromet toute possibilité de parvenir à une paix juste fondée sur la vision d'une solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et à l'Initiative de paix arabe. À cet égard, l'OCI salue la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien et espère que cette enquête sera menée rapidement.

En outre, l'OCI réaffirme que les mesures et tentatives unilatérales visant à modifier illégalement le statut juridique, historique et politique de Jérusalem-Est constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. L'OCI appelle tous les États à honorer leurs obligations politiques, juridiques et morales de défendre le droit international et d'en garantir le respect, notamment en vertu de la quatrième Convention de Genève. Nous demandons instamment à tous les États d'agir d'urgence pour contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est.

Par ailleurs, nous appelons au retrait complet d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous affirmons en outre la nécessité pour toutes les parties extérieures de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et nous réitérons notre appui à une solution politique à la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015).

L'OCI reste vivement préoccupée par la détérioration des conditions socio-économiques et humanitaires dans les territoires palestiniens, notamment dans la bande de Gaza. Nous devons de toute urgence répondre aux besoins humanitaires et atténuer les souffrances du peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Nous encourageons les États Membres à verser des fonds ou à augmenter leurs contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres entités de l'ONU qui s'emploient avec diligence à fournir l'aide nécessaire aux Palestiniens. L'OCI condamne par ailleurs les plans annoncés visant à intégrer les écoles gérées par l'UNRWA à Jérusalem-Est dans le système éducatif israélien.

Pour terminer, l'OCI exhorte la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations et à agir dans un esprit constructif pour faciliter une paix juste, notamment en parrainant un processus de paix politique multilatéral sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et des mandats dont il a été convenu au niveau international, notamment l'Initiative de paix arabe.

Qu'il me soit permis à présent de faire une déclaration à titre national.

Une nouvelle année chargée d'agitation et de désespoir s'est écoulée pour le peuple de Palestine. Un bref aperçu de ces 12 mois nous montre que l'agression menée par Israël, Puissance occupante, est devenue la nouvelle norme dans le territoire palestinien. Le grand nombre de victimes palestiniennes, y compris des enfants, les violations flagrantes des droits de l'homme des Palestiniens, les restrictions sévères à leurs mouvements et le bouclage de la bande de Gaza sont autant de facteurs qui témoignent de la situation lamentable sur le terrain et expliquent que les besoins humanitaires déjà énormes ne cessent de croître. Si le renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolution 74/83 de l'Assemblée générale) est un événement dont on peut se féliciter, nous restons préoccupés par le déficit budgétaire dont souffre l'Office. La communauté internationale doit assurer un financement accru, prévisible et durable pour son fonctionnement. La poursuite de l'expansion des colonies israéliennes et de la démolition de maisons palestiniennes en Cisjordanie occupée modifie la démographie sur place. L'intention proclamée d'Israël d'étendre les colonies de peuplement et même d'annexer des territoires palestiniens accentue encore le spectre d'un tel changement.

Tous ces agissements d'Israël constituent des violations flagrantes du droit international, notamment de la Charte des Nations unies et de la quatrième Convention de Genève, et sont en contradiction directe avec toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner ces actes et demandons à Israël de s'en abstenir. Nous appelons également à ce que soit préservé à tout prix le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

La communauté internationale doit en finir avec la culture de l'inaction et obliger Israël à mettre fin à son occupation du Territoire palestinien. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte des obligations que lui impose la Charte et qu'il fasse respecter ses résolutions, en particulier la résolution 2334 (2016). La mise en œuvre de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, l'Initiative de paix arabe et les efforts du Quatuor sont des éléments essentiels sur lesquels s'appuyer. Garantir l'application du principe de responsabilité et la justice pour les atrocités et les violations des droits de l'homme commises par Israël concourrait de mettre fin à une culture de l'impunité profondément enracinée. L'évolution des procédures engagées auprès de la Cour pénale internationale est déterminante à cet égard.

C'est notre propre lutte pour l'indépendance et notre douloureuse expérience de la pire forme de génocide en 1971 qui nous incitent à toujours défendre les peuples opprimés du monde. Là est le fondement même du soutien indéfectible du Bangladesh à la cause palestinienne. Nous continuerons à nous tenir résolument aux côtés de nos frères et sœurs palestiniens dans leur lutte juste et légitime pour l'autodétermination, jusqu'à la création de l'État de Palestine, sur la base de la solution des deux États, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations unies, le règlement de la crise palestinienne demeurera la pierre de touche qui nous permettra de conserver la confiance des peuples dans le multilatéralisme et dans cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : En ce début d'année 2020, le Moyen-Orient est confronté à une des pires crises de son histoire; une crise qui pourrait conduire à un conflit majeur aux conséquences catastrophiques et dans laquelle les puissances internationales s'opposent tandis que les puissances régionales se font concurrence pour régler leurs comptes sur le territoire arabe. La crise actuelle est exacerbée par une autre crise liée à la légitimité internationale, la question palestinienne, qui s'aggrave de jour en jour, comme l'ont souligné hier matin la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller dans leurs exposés (voir S/PV.8706).

Depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), qui confirme le caractère illégal et illégitime des colonies, le nombre des implantations israéliennes n'a cessé d'augmenter, au nez et à la barbe du Conseil de sécurité et à un rythme jamais vu depuis la conclusion des Accords d'Oslo en 1993. Cette tendance est encore confirmée par l'annonce, au début de l'année, de la construction de 2 000 nouveaux logements dans les colonies et de la conversion de vastes portions de la zone C en réserves naturelles. On assiste également à une augmentation du nombre de démolitions et de nouveaux déplacements dans le but d'assurer la contiguïté géographique entre les colonies et Jérusalem-Est. Le résultat, c'est que les espoirs d'un retour à des négociations de paix crédibles entre Palestiniens et Israéliens sur les cinq questions relatives au statut final s'évanouissent parce que la partie palestinienne ne considère plus Israël comme un partenaire digne de confiance dans le processus de paix et a perdu tout espoir dans la neutralité et dans l'intégrité de ceux qui sont en charge du processus.

Le fait que les États-Unis aient choisi de reconnaître les décisions illégitimes d'Israël ne fait qu'empirer les choses. Ces décisions ne visent qu'un seul et unique but, à savoir détruire les perspectives de la solution des deux États, en violation de tous les paramètres de la légitimité internationale, faire reconnaître Al-Qods/Jérusalem comme la capitale d'Israël et éliminer le problème des réfugiés en s'en prenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elles tendent aussi à faire reconnaître la souveraineté d'Israël sur les colonies illégales et à imposer cette réalité sur le terrain, par le recours à la puissance militaire, en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Malgré les obstacles à la mise en œuvre du consensus international autour de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967, l'Autorité palestinienne croit en une paix durable et globale, et continue à édifier les piliers de l'État palestinien en préparant la tenue d'élections présidentielle et législatives, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Avec l'aide de la Ligue des États arabes, elle a également intensifié ses efforts pour que les États qui n'ont pas encore officiellement reconnu l'État de Palestine le fassent et pour que, sur la scène internationale, la reconnaissance du fait que l'État de Palestine serait parfaitement apte à s'acquitter de ses obligations en tant que Membre à part entière de l'ONU, après le succès et l'efficacité remarquables de sa présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2019, gagne du terrain.

Les membres de la Ligue des États arabes demandent au Conseil d'adopter une position énergique afin de mettre un terme à la violation flagrante de la légitimité internationale et de faire en sorte que la résolution 2334 (2016) soit respectée. Nous exigeons la fin de toutes les activités de colonisation et des confiscations, déplacements et démolitions qui y sont liés, car elles sont contraires au droit international. Nous invitons les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire rapidement afin de préserver la légitimité internationale, qui est menacée.

Nous demandons à la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir des enquêtes sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La Procureure de la CPI a conclu que les conditions étaient réunies pour ouvrir de telles enquêtes et permettre des poursuites afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité. Israël a toujours été l'exception en ce qui concerne ces principes en raison de la pression exercée par certaines puissances internationales.

Malgré les succès enregistrés pour éliminer Daech et rétablir la paix et la stabilité en Iraq, le Moyen-Orient connaît en ce début d'année un grave regain d'escalade. Plus que jamais, la région a besoin d'apaisement et de calme, qui ne viendront que lorsque l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États arabes, en particulier de la part de nos voisins non arabes, cessera. La Ligue des États arabes a mis en garde au plus haut niveau contre une telle ingérence,

qu'elle condamne en raison de ses incidences négatives sur la sécurité régionale.

La Ligue des États arabes souligne la nécessité de respecter la Charte des Nations Unies, de faire respecter ses règles bien établies et de les mettre en œuvre dans le cadre multilatéral, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2020/1) adoptée à l'occasion du débat de haut niveau organisé le 9 janvier par le Viet Nam sur le respect de la Charte des Nations unies (voir S/PV.8699 et suiv.). Nous remercions le Viet Nam d'avoir organisé ce débat.

Malheureusement, cette ingérence ne s'est pas limitée à une intervention militaire étrangère sur le territoire iraquien. Elle englobe une ingérence étrangère croissante dans les affaires de la Libye. La Ligue des États arabes réprouve l'ingérence étrangère dans les affaires de la Libye, y compris l'intervention militaire, et affirme la nécessité de prévenir le transfert de combattants étrangers, de mercenaires, de terroristes et d'extrémistes vers la Libye. Nous réitérons notre plein appui au processus politique en Libye, et nous nous déclarons toujours désireux de travailler avec l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne afin de régler cette crise par des moyens pacifiques, notamment en appliquant l'accord conclu récemment à la conférence de Berlin.

Dans le même temps, la Ligue des États arabes souligne l'intérêt qu'elle porte aux affaires de la Syrie et son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en cherchant à endiguer la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 2504 (2020), sur le prolongement des travaux du mécanisme transfrontières d'aide à la Syrie. La Ligue des États arabes réitère sa condamnation de la récente agression militaire perpétrée dans le nord de la Syrie. Nous exigeons que le Conseil de sécurité appelle au retrait des forces d'agression des territoires syriens et à l'élimination des zones tampon illégales qu'elles ont établies sur le terrain.

Dans le même esprit, la Ligue des États arabes appuie les efforts internationaux visant à rétablir le calme et la stabilité au Yémen. Nous travaillons avec les parties pour renforcer l'engagement en faveur d'une solution politique et mettre en œuvre les Accords de Stockholm et de Riyad. Nous appuyons le rôle directeur que joue le Royaume d'Arabie saoudite ainsi que ses efforts visant à parvenir au règlement politique souhaité.

La Ligue des États arabes félicite ses frères en Algérie et au Soudan pour les transformations pacifiques accomplies pour répondre à la volonté de leurs peuples. Elle réitère toute sa solidarité au Liban et continuera de fournir un appui politique et économique à son gouvernement ainsi qu'à toutes ses institutions constitutionnelles.

Enfin, la Ligue des États arabes appelle l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, à déployer des efforts inlassables pour apaiser les tensions au Moyen-Orient. Ils doivent encourager toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à faire cesser l'ingérence étrangère dans les affaires des États arabes, notamment les pays voisins de la région, et à promouvoir une action politique plutôt qu'une confrontation militaire dans le contexte de relations de bon voisinage, de la coexistence pacifique, du respect mutuel et d'une coopération fructueuse et constructive afin d'atteindre les objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

Mme Udida (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation vietnamienne d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions en particulier les intervenants d'avoir partagé leurs analyses instructives sur cette question extrêmement importante. Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nigéria prend note avec une profonde préoccupation de la situation alarmante dans de nombreux endroits au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. À cet égard, il convient que toutes les parties déploient des efforts véritables et concertés pour parvenir à des solutions pacifiques et qu'elles coopèrent étroitement avec l'ONU et ses organismes afin d'atteindre l'objectif commun d'une solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international.

Alors que la communauté internationale continue de rechercher des moyens de promouvoir le règlement pacifique de la question palestinienne, les efforts internationaux doivent rester axés sur la relance de négociations véritables entre Israël et la Palestine. Nous tenons donc à souligner la pertinence de la diplomatie multilatérale, et nous réitérons que rien ne peut se substituer à une approche multilatérale convenue en vue de régler durablement le casse-tête israélo-palestinien.

Le Nigéria estime qu’un règlement juste, durable et global de la question de Palestine est impératif pour parvenir à une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient. C’est pourquoi nous saluons l’adoption le 21 décembre 2017 par l’Assemblée générale de la résolution ES-10/19, sur le statut de Jérusalem. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à respecter les résolutions pertinentes de l’ONU sur la question israélo-palestinienne.

Nous encourageons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités liées à la colonisation dans le Territoire palestinien occupé. De leur côté, les dirigeants palestiniens doivent également manifester leur volonté de revenir à la table des négociations, notamment en s’appliquant davantage à sceller leur unité, régler le problème du militantisme et d’autres problèmes de sécurité. Il est indéniable que la violence et les actes unilatéraux ne régleront pas ce conflit prolongé.

Ma délégation réitère son plein appui aux droits du peuple palestinien, notamment la protection des ses droits fondamentaux, en particulier ses droits à la libre-circulation et à l’autodétermination, ainsi qu’à la protection de la dignité de chaque Palestinien et de son droit inaliénable à vivre sans avoir à craindre les persécutions. À cet égard, nous réitérons notre conviction que le Conseil de sécurité ne doit pas se soustraire à son devoir et à ses responsabilités à l’égard du peuple palestinien.

À cet égard, nous espérons que le présent débat public, qui se tient en 2020, donnera lieu à de nouvelles suggestions en vue de déterminer la manière la plus efficace de remédier aux problèmes majeurs et aux lacunes dans la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l’ONU et du Conseil de sécurité sur cette question.

Enfin, le Nigéria prie les États qui ont de l’influence sur les parties concernées de les encourager à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l’ONU, des principes de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor, de l’Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous réitérons notre appui sans faille à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine existant côte à côte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration prononcée par le représentant de l’Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est regrettable qu’aucune mesure n’ait été adoptée durant la période écoulée en vue de mettre fin à l’agression militaire et à l’occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016), qui garde le silence alors qu’Israël consolide impunément sa politique d’expansion des implantations illégales dans le Territoire palestinien occupé et menace d’annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain ainsi que d’autres parties de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous condamnons l’occupation du territoire palestinien, les politiques, pratiques et mesures de illégales et de colonisation, notamment la construction et l’expansion d’implantations israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la saisie de ressources revenant aux institutions palestiniennes, les déplacements forcés de centaines de civils palestiniens et le blocus de la bande de Gaza. Nous réprouvons les actes de provocation, de terreur, d’incitation et de violence ainsi que l’emploi d’une force aveugle et disproportionnée contre les civils palestiniens, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire.

Du fait de l’obstruction récurrente des États-Unis, cet organe n’est même pas en mesure de condamner l’escalade de la violence et les événements tragiques qui se sont produits dans la bande de Gaza depuis le 30 mars 2018. Nous déplorons la situation précaire dans laquelle se trouve l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient du fait du retrait de l’appui financier des États-Unis.

Le Conseil de sécurité doit s’acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confie la Charte, et il doit exiger qu’Israël mette fin immédiatement et complètement à l’occupation des territoires palestiniens, à ses politiques agressives et à ses pratiques colonisatrices.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le Gouvernement et le peuple palestiniens, et nous appuyons l’admission de la Palestine à l’ONU en tant que Membre à part entière.

Nous réitérons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui permette au peuple palestinien d’exercer son droit à l’autodétermination et de créer un

État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse le droit au retour des réfugiés.

Les actions agressives, unilatérales et injustifiées de Washington au Moyen-Orient portent gravement atteinte aux intérêts légitimes des nations arabes et islamiques et entraînent une dangereuse escalade dans la région. Nous réaffirmons notre rejet du prétendu « pacte du siècle » élaboré par l'Administration des États-Unis en place, pacte qui ne prévoit pas la création d'un État palestinien, au mépris de la solution des deux États, alors qu'elle jouit d'un appui historique de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

La décision unilatérale de l'Administration des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, de même que la décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réclamons une fois de plus le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous condamnons avec force le bombardement de l'aéroport de Bagdad, en Iraq, par les États-Unis, ainsi que l'assassinat ciblé, au moyen de missiles, lequel s'inscrit en violation claire du droit international et de la souveraineté de ce pays. Ces actions agressives, unilatérales et injustifiées des États-Unis représentent une grave escalade dans la région du Moyen-Orient, où elles pourraient déclencher un conflit de grande envergure, avec des pertes incalculables en vies humaines et très lourd de conséquences pour la paix et la stabilité mondiales. Nous réaffirmons notre plein soutien au Plan d'action global commun, accord nucléaire conclu avec l'Iran, et notre rejet du fait que les États-Unis se soient retirés dudit accord, aient réimposé des sanctions unilatérales et recourent à la menace militaire contre la République islamique d'Iran.

Dans un tel scénario, il est du devoir de tous les États, et en particulier des membres du Conseil de sécurité, de défendre le multilatéralisme et les buts et principes inscrits dans la Charte, en particulier le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

Mme Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat, qui est d'une grande importance.

Ce premier débat trimestriel de l'année sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne se tient à l'aube d'une nouvelle décennie dont nous espérons qu'elle décennie marquera un nouveau départ, non seulement pour la Palestine, mais pour la région tout entière. Certes, les questions qui se posent dans notre région – en tête desquelles figure la question palestinienne – sont de plus en plus nombreuses et complexes mais, aux Émirats arabes unis, nous estimons que la possibilité existe d'inverser les tendances négatives et d'instaurer une désescalade pour, à terme, parvenir à la stabilité régionale et internationale. Pour ce faire, nous insistons sur la nécessité de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, il faut s'engager à appliquer le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, mon pays est préoccupé de voir qu'Israël poursuit ses pratiques illégales contre les Palestiniens, peuple frère, notamment en continuant de construire des colonies de peuplement, qui portent atteinte à la solution des deux États et qui violent la quatrième Convention de Genève de 1949, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016).

De la même manière, la démolition des propriétés des Palestiniens, la confiscation de leurs terres, les atteintes portées aux lieux de culte à Jérusalem et le blocus inique imposé à Gaza sont autant de pratiques illégales qui entravent les efforts de paix et exacerbent la souffrance du peuple palestinien. Plus largement, nous estimons que notre région a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de constater un renforcement du droit international, qui est à la base de la confiance nécessaire entre les différentes parties pour prévenir le chaos et la guerre, afin d'asseoir la stabilité et la sécurité régionales. Nous soulignons également que les pays se doivent de respecter les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Deuxièmement, il est impératif d'œuvrer à la désescalade et à l'apaisement, notamment en promouvant des mesures politiques, option fondamentale pour remédier à toutes les tensions susceptibles de se faire jour dans le contexte du conflit israélo-palestinien ou dans la région dans son ensemble. La communauté internationale doit, à titre prioritaire, s'atteler à mettre en place un environnement propice aux efforts de paix dans les pays touchés par une crise, afin d'éviter les mesures qui risqueraient d'avoir de nombreuses répercussions d'ordre sécuritaire, militaire et économique sur ces pays et sur la région tout entière.

La conférence consacrée à la Libye qui s'est tenue à Berlin cette semaine est un exemple de la manière dont les efforts internationaux peuvent être mobilisés pour remédier aux tendances négatives qui pourraient exacerber les crises. Nous saluons à cet égard l'initiative de l'Allemagne s'agissant d'organiser cette conférence, à laquelle mon pays a activement participé, et nous espérons qu'elle aboutira à un processus politique, sous l'égide des Nations Unies, auquel toutes les parties prenantes seront engagées.

Troisièmement, il est nécessaire d'intensifier les actions multilatérales pour sortir de l'impasse dans laquelle s'enferre actuellement le processus politique au Moyen-Orient, car ces mesures sont le meilleur moyen de parvenir à des solutions politiques durables – en Palestine, mais dans d'autres pays également, notamment en Syrie, au Yémen et en Libye – , et ce, conformément aux termes de référence pour la paix et d'une manière qui réponde aux aspirations légitimes des peuples concernés. À cet égard, nous insistons sur le rôle que jouent l'ONU et les envoyés du Secrétaire général pour renforcer les efforts de médiation et de diplomatie préventive afin de régler les conflits dans la région par des moyens pacifiques. Dans le droit fil de ces efforts, il faut encourager les organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, à participer aux consultations autour des questions régionales, d'autant que ces organisations ont les compétences pour élaborer des solutions politiques effectives face aux crises. Dans ce contexte, nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la solution des deux États et parvenir à un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions internationales pertinentes, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Quatrièmement, enfin, il faut renforcer l'assistance humanitaire fournie aux peuples touchés par un conflit, tout en continuant d'étayer les efforts de développement et de reconstruction. Nous devons aider ces peuples et nations à instaurer la prospérité et à atteindre les objectifs de développement durable. En outre, il faut impérativement s'attacher à remédier aux conditions humanitaires et économiques qui se détériorent dans les territoires palestiniens et venir en aide aux secteurs vitaux, notamment dans la bande de Gaza où la situation humanitaire est désastreuse. De notre côté, nous entendons continuer d'apporter à la Palestine une assistance humanitaire et au développement. Nous comptons d'ailleurs parmi les premiers donateurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, puisque nous avons contribué à hauteur de 630 millions de dollars au financement de différents secteurs en Palestine au cours des cinq dernières années.

Pour terminer, nous soulignons que la question palestinienne demeurera le problème central des pays arabes et de l'*oumma* islamique. Il ne sera pas possible de restaurer la stabilité dans la région tant qu'une solution juste, globale et durable de la question palestinienne n'aura pas été trouvée. Les Émirats arabes unis, qui ont placé cette nouvelle année sous le thème « *2020 – Towards the Next 50* » (2020 : point de départ des 50 prochaines années), ont lancé une grande stratégie nationale de développement dans tous les secteurs vitaux, afin de préparer les 50 années à venir, et nous ne ménagerons aucun effort pour promouvoir la stabilité dans la région et faire en sorte que la roue du progrès économique et technologique continue de tourner, dans l'intérêt d'un avenir meilleur pour notre propre pays et pour les pays de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

Mme Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Viet Nam d'avoir organisé l'important débat public de ce jour sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité : l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie, et le Viet Nam, dont le mandat au Conseil a commencé ce mois. Nous leur présentons tous nos vœux de succès à l'aube de cette importante responsabilité.

Une fois encore, nous entamons une nouvelle année globalement de la même manière que l'année

précédente : en proie à de profondes préoccupations face aux violations constantes perpétrées contre le peuple palestinien, et aux appréhensions quant à la possibilité de réaliser la paix dans la région. L'année 2019 s'est terminée avec des regrets et de profondes incertitudes politiques quant aux perspectives de règlement pacifique du conflit. Les politiques discriminatoires envers les Palestiniens, les violations de leurs droits fondamentaux et les restrictions sévères imposées à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza se poursuivent. Bien que les difficultés semblent insurmontables, le Gouvernement et le peuple maldiviens continuent d'appuyer et de défendre fermement la recherche d'une solution durable aux nombreux problèmes auxquels le Moyen-Orient est confronté, et surtout de défendre les droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous pensons que le Conseil de sécurité peut et doit faire davantage pour régler ce conflit prolongé. Les Maldives ont toujours été d'avis que la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, établi le long des frontières de 1967, vivant côte à côte en paix et en harmonie avec Israël, était la meilleure et la seule solution à ce conflit qui dure depuis des décennies.

Nous appelons Israël à mettre pleinement en œuvre les décisions du Conseil et à respecter les obligations juridiques découlant de la Charte des Nations Unies. Il est inacceptable que l'occupation illégale de la Palestine persiste, avec des démolitions et des saisies de biens appartenant à des Palestiniens, la construction de colonies de peuplement illégales et la poursuite des violations flagrantes des droits fondamentaux du peuple palestinien. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour protéger les civils. Les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de la bande de Gaza doivent être levées immédiatement pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité.

La crise en Syrie est l'une des plus graves tragédies de notre époque. Depuis le début du conflit, des milliers de personnes ont été tuées et beaucoup ont été forcées de fuir leurs maisons. Ce conflit, qui s'est enlisé, non seulement aggrave la crise humanitaire, mais détruit également l'avenir des jeunes Syriens. Étant donné que plus de 11 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, la poursuite des hostilités touchant les civils et la destruction des infrastructures civiles ne peuvent que conduire à une détérioration de la situation. Nous ne pouvons pas fléchir s'agissant de notre devoir de rétablir la paix au profit du peuple syrien. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent faire davantage pour relancer les pourparlers afin de trouver une issue pacifique au conflit.

Nous notons avec satisfaction que la dynamique en faveur de la recherche d'un règlement politique au Yémen s'intensifie. Toutefois, nous ne devons pas fléchir et nous devons continuer d'intensifier et d'appuyer les efforts visant à mettre fin à la guerre au Yémen. Nous nous félicitons de la signature de l'Accord de Riyad et nous saluons les efforts déployés par le Royaume d'Arabie saoudite et par d'autres pays, qui ont permis d'atteindre cette étape importante et ont ouvert la voie à des pourparlers de paix de plus large portée.

Le Conseil de sécurité est l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies. Il a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit donc faire davantage pour que son autorité et sa légitimité ne soient pas compromises. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que ses décisions soient respectées par tous, par chaque État Membre de l'ONU et par chaque membre du Conseil. Si nous n'honorons pas nos obligations, nous ne pourrons pas trouver d'issue pacifique à ces conflits et à ces guerres. À l'aube de cette nouvelle décennie, je voudrais appeler tout un chacun à donner une chance à la paix et un foyer au peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mustafa (Soudan) (*parle en arabe*) : Le Soudan a l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes, en sa qualité de Président du Groupe, au titre du point de l'ordre du jour « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies en 2020, rien n'a changé en ce qui concerne la question palestinienne. Bien qu'elle soit le défi le plus important auquel le monde est confronté, aucun progrès n'a été réalisé en 2019 s'agissant de la mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur la question palestinienne ou du règlement du conflit au Moyen-Orient. Ce conflit constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, son règlement serait un élément clef pour instaurer la stabilité dans l'ensemble de la région, tandis que l'absence de solution à ce conflit aurait de graves répercussions sur l'ensemble de

la région du Moyen-Orient, qui est déjà plongée dans la tourmente.

La situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés s'est détériorée au cours de l'année écoulée. Rien qu'à Gaza, 44 Palestiniens ont été tués, dont neuf enfants et trois femmes, par les forces d'occupation israéliennes, dans le cadre de frappes aériennes, de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité et d'autres incidents sporadiques. Quelque 2 490 Palestiniens ont été blessés, dont des dizaines d'enfants. En Cisjordanie, quatre autres civils ont été tués, dont une femme, et 1 064 ont été blessés, dont 23 enfants.

En 2019, les autorités d'occupation israéliennes ont démoli ou confisqué 617 maisons et structures en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et ont expulsé de force 898 Palestiniens. Ce qui est également préoccupant, c'est que les attaques, les actes de harcèlement et les incitations à la violence de la part des colons israéliens ont aussi augmenté, surtout à l'approche de la saison de récolte des olives et dans la ville d'Hébron.

Le Groupe des États arabes suit de près cette situation qui se détériore et saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien ainsi que son attachement constant à ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination. Nous sommes déterminés à mettre fin à la tragédie que connaît le peuple palestinien grâce à une solution juste et durable à la question palestinienne dans tous ses aspects. Cette solution est bien connue de tous et doit être fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies ainsi que sur la solution prévoyant deux États. Cela reste la seule solution viable, car la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui doivent être mises en œuvre, en particulier la résolution 2334 (2016), et dans le respect du principe de paix, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe. Le Groupe des États arabes appelle à la mise en œuvre effective de tous ces documents.

Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi il doit défendre les principes énoncés dans la Charte, en particulier à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire. Les résolutions pertinentes du Conseil sur cette question ne reflètent pas seulement l'esprit et la lettre de la Charte, mais elles sont également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU. Nous sommes vivement préoccupés par l'incapacité de longue date du Conseil à s'acquitter de son mandat à cet égard.

Notre région est empêtrée dans une situation difficile en raison des crises régionales et internationales. C'est pourquoi il faut contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU. Il doit rendre des comptes pour toutes les violations commises contre les peuples palestinien et arabe, qui souffrent sous le joug de l'occupation depuis des siècles. L'absence de justice renforce l'impunité, exacerbant ainsi la situation sur le terrain et éloignant les perspectives de paix.

Le Groupe des États arabes est choqué par l'intransigeance d'Israël et par ses politiques illégales qui compromettent le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous voudrions exprimer une fois de plus nos vives préoccupations face à la situation qui continue de se détériorer de dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza, qui pâtit du strict blocus illégal imposé par Israël.

La situation humanitaire à Gaza est vraiment désastreuse, tandis que la situation socioéconomique est déplorable. Pour mettre fin aux souffrances humanitaires qui se poursuivent à Gaza, il faut que le blocus illégal imposé par Israël soit levé entièrement et définitivement, et qu'une assistance soit rapidement fournie à tous les habitants de ce territoire assiégé.

Il faut contraindre Israël, Puissance occupante, à cesser ses activités de peuplement illégales, les démolitions des habitations, la confiscation des biens, l'expulsion forcée des Palestiniens, ainsi que toutes les formes de violence, de provocations, d'incitation et autres violations des droits de l'homme qui peuvent être constitutives de crimes de guerre contre les citoyens palestiniens dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Il faut aussi qu'Israël s'acquitte de l'ensemble de ces responsabilités et obligations au titre du droit international et mette immédiatement fin à ses politiques visant à changer le caractère démographique, l'identité et le statut juridique des territoires occupés. Il doit aussi respecter le statut historique des Lieux

saints à Jérusalem-Est occupée, en particulier le Haram al-Charif.

Le Groupe réaffirme ici son appui au Royaume hachémite, gardien et protecteur des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods, notamment le Haram al-Charif, ainsi que la tutelle qu'exerce S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein sur les lieux. Le Groupe des États arabes salue l'appel d'Al-Qods, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François, qui réaffirme l'importance du rôle d'Al-Qods en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les fidèles des trois religions monothéistes et la nécessité de préserver son caractère, sa dimension et son identité particuliers comme lieu et symbole de coexistence pacifique.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'il importe qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes de 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Le Groupe des États arabes condamne et rejette toutes les mesures unilatérales concernant le Golan syrien occupé et appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, en condamnant clairement ces mesures de provocation unilatérales et illégales.

Le Groupe des États arabes réitère ses appels à continuer de fournir au peuple et aux réfugiés palestiniens les fournitures humanitaires et l'assistance sociale et économique dont ils ont besoin. Il salue le travail précieux qu'effectue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que l'appui très important qu'il apporte, et se félicite de la prorogation de son mandat jusqu'au 30 juin 2023. Il remercie et félicite aussi tous les pays qui fournissent une assistance au peuple palestinien, ainsi que les donateurs à l'UNRWA, notamment les pays arabes, qui sont les plus généreux à cet égard.

En conclusion, le Groupe des États arabes tient à réaffirmer sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien, ainsi que son engagement constant à trouver une solution juste et à œuvrer sérieusement pour renforcer et coordonner les efforts internationaux visant à parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne dans tous ses aspects, notamment la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions des Nations Unies. Nous formons l'espoir que cette année verra une avancée concrète vers la réalisation des objectifs et des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien à exercer ses droits légitimes, en premier le droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, je voudrais féliciter le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier, et nous remercions les États-Unis de leur présidence du Conseil en décembre. Nous félicitons aussi la Tunisie, le Niger, l'Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines de leur élection au Conseil et nous leur souhaitons plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public, et remercier aussi la Secrétaire générale adjointe DiCarlo,et la Sous-Secrétaire générale Mueller de leurs exposés d'hier (voir S/PV.8706).

Le Conseil de sécurité a organisé il y a quelques jours un débat public (voir S/PV.8699 et suiv.) marqué par une participation notable sur un thème faisant l'objet d'un large consensus, à savoir le respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette occasion, les délégations ont, dans leurs déclarations, mis davantage l'accent sur le fait que la Charte montre à la communauté des nations la voie à suivre pour parvenir à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au progrès, et sur le fait que pour prévenir les nombreuses crises, il faut respecter la Charte, dans son esprit et sa lettre.

L'un des exemples où le non-respect de la Charte est manifeste, c'est la question de Palestine, dont le règlement tarde justement parce que la Charte, le droit international et les résolutions de la légitimité internationale ne sont pas respectés. En effet, l'occupation israélienne, les implantations illégales dans les territoires occupés, ainsi que la politique israélienne d'oppression du peuple frère palestinien, sont quelques-unes des marques du non-respect des conventions et des usages internationaux.

C'est pourquoi, aux fins du règlement de la question palestinienne, il faut que cessent l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés, l'extension des colonies de peuplement dans le territoire occupé, le blocus imposé à Gaza et les pratiques illégales dans les territoires palestiniens. Il faut aussi que les réfugiés puissent exercer leur droit au

retour et que cessent toutes les pratiques qui menacent la concrétisation de la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant et viable à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Le moment est venu de trouver un règlement juste et global de la question palestinienne, qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits et qui réponde à ses aspirations légitimes, et ce par le dialogue et des négociations sérieuses fondées sur la Charte des Nations Unies, le droit international, les résolutions de la légitimité internationale, les paramètres convenus et l'Initiative de paix arabe. En tant que communauté internationale, nous devons tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, seul à même de mettre un terme aux souffrances et à l'instabilité qui durent depuis des décennies, épargnant ainsi au monde et à la région d'autres tourments.

Pour sa part, l'État du Qatar s'attache à jouer son rôle à tous les niveaux afin de créer les conditions qui permettent de parvenir à une paix durable et globale. À cet égard, et soucieux de remédier à la situation humanitaire précaire dans les territoires palestiniens, en particulier à Gaza, il continue de fournir un appui financier pour équilibrer le budget de l'Autorité palestinienne et répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens – c'est d'ailleurs la contribution financière fournie par l'État du Qatar qui à permis d'améliorer l'approvisionnement en électricité de Gaza. L'État du Qatar finance aussi les programmes d'emplois temporaires de l'ONU et d'autres programmes importants, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie des frères palestiniens.

En Syrie, le conflit se poursuit, avec tout ce qui en découle comme répercussions profondes sur le plan humanitaire et comme violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. C'est pourquoi le moment est venu de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la paix, à la sécurité et à une vie digne, et de préserver l'unité, la souveraineté et l'indépendance de son pays. Cela ne peut se faire qu'au moyen d'un règlement politique, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015). Il importe aussi, durant cette phase, de veiller à ce que la Commission constitutionnelle, dont la mise en place est un pas positif fait sur la bonne voie, commence à travailler. Pour ce qui le concerne, l'État du Qatar continuera d'appuyer les efforts visant à lever les obstacles qui empêchent de parvenir à la paix et à un règlement politique, sur la base des paramètres juridiques et des résolutions de l'ONU.

En Libye, l'offensive militaire lancée par les milices contre la capitale Tripoli et les attaques contre le Gouvernement légitime reconnu par la communauté internationale menacent l'unité et la stabilité de ce pays. C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des parties prenantes à assumer leurs responsabilités, à respecter la volonté du peuple frère libyen et son aspiration à un règlement pacifique, à appuyer les efforts visant à mettre fin aux violences et à réaliser l'entente nationale, ainsi qu'à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous exprimons notre plein appui aux efforts que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé.

S'agissant du Yémen, le peuple yéménite frère veut voir la fin du conflit, de la situation humanitaire grave, et des profondes souffrances qu'il endure. Pour ce faire, il faut que les parties participent au dialogue visant à trouver un règlement politique et à réaliser la réconciliation nationale, sur la base de la résolution 2216 (2015). Ceci permettra de garantir le maintien de l'unité du Yémen et le retour de la sécurité et de la stabilité au pays. À cet égard, nous réaffirmons l'appui de l'État du Qatar aux efforts que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, et insistons sur la nécessité de respecter le droit international, de protéger les droits de l'homme, de répondre aux besoins fondamentaux de tous les Yéménites, et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'État du Qatar suit aussi de près l'évolution de la situation en Iraq. Notre région se trouve actuellement à une étape délicate, qui requiert que nous redoublions d'efforts, que nous jetions des passerelles et que nous privilégions le multilatéralisme par rapport l'action unilatérale dans la recherche de solutions. À cet égard, nous soulignons la nécessité de privilégier la raison et la sagesse en visant à atténuer les tensions et à empêcher l'escalade.

L'État du Qatar a toujours insisté, en paroles et en actes, sur l'importance de la diplomatie préventive et le règlement des différends par la voie pacifique, le dialogue et la médiation. Sa position reste aujourd'hui inchangée. Il continue d'insister sur la nécessité de respecter le droit international et les principes régissant les relations internationales amicales. Tandis que la communauté internationale est appelée à assumer ses

responsabilités s'agissant de garantir la sécurité et la stabilité de la région, l'État du Qatar déploie, de son côté, tous les efforts diplomatiques nécessaires et œuvre, via la concertation et la coordination avec les pays amis et frères, à l'apaisement et à la désescalade.

L'État du Qatar reste pleinement attaché à ses positions de principe concernant le maintien du blocus injuste et des mesures unilatérales illégales imposés à mon pays depuis plus de deux ans et demi. Ils constituent une violation grave des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, déstabilisent notre région et menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Les pays qui imposent le blocus à mon pays se sont également livrés à des campagnes d'allégations et d'incitation qui reflètent leur échec. L'État du Qatar a une position inébranlable en faveur d'un règlement pacifique de la crise grâce à un dialogue constructif et sans conditions qui préserve la souveraineté de l'État, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux relations cordiales entre les pays. Pour réduire les tensions et réaliser la paix et la sécurité internationales, nous restons attachés à la médiation afin de trouver une solution à la crise. Nous saluons en particulier les efforts de S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État frère du Koweït.

Enfin, le Moyen-Orient a plus que jamais besoin que cessent toutes les tensions qui ont de graves incidences sur la paix et la sécurité internationales. Il incombe au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à toutes les violations graves du droit international et aux crises, afin d'aboutir à une région sûre pour ses populations et de parvenir à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter sincèrement la délégation du Viet Nam de sa brillante présidence du Conseil de sécurité en janvier. Je remercie aussi Mme DiCarlo et Mme Mueller de leurs exposés très utiles.

Une nouvelle année a commencé, et le peuple palestinien continue de subir l'occupation israélienne de ses territoires et la violation quotidienne de ses droits légitimes. Les territoires palestiniens continuent de pâtir de pratiques qui violent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le droit international humanitaire, notamment la poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que la démolition de logements et les attaques systématiques contre la mosquée Al-Aqsa. De tels actes aggravent la situation socioéconomique des Palestiniens et minent les perspectives de paix dans la région. C'est dans ce contexte que le Royaume du Maroc et le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, réaffirment leur solidarité avec le peuple palestinien et leur appui à la réalisation de ses droits légitimes et à la création d'un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Royaume du Maroc réitère la nécessité de faire cesser les activités de colonisation et d'appliquer la résolution 2334 (2016). Le Royaume du Maroc considère que Jérusalem-Est est un Territoire palestinien occupé depuis 1967 et doit être la capitale de l'État palestinien. C'est l'une des questions relevant du statut final qui n'ont pas encore été réglées par les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, et cette question, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient, est essentielle pour parvenir à une véritable solution politique entre les Palestiniens et les Israéliens.

En outre, nous rejetons toute mesure unilatérale contre Jérusalem qui contreviendrait aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Nous devons préserver le statut historique et juridique de Jérusalem conformément aux valeurs de tolérance et de coexistence entre les religions que le Maroc a toujours soutenues. Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le pape François ont signé une déclaration sur Jérusalem/Al-Qods lorsque le pape a visité le Maroc en mars 2019. À cette occasion, S. M. le Roi et le Saint-Père ont souligné l'importance de préserver la ville de Jérusalem comme patrimoine commun de l'humanité. Jérusalem doit être promue en tant que ville multiconfessionnelle et le liberté d'accès à la ville doit être garantie aux fidèles des trois religions monothéistes. Le rôle du Royaume hachémite de Jordanie, dirigé par S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein en tant que gardien de tous les Lieux saints à Jérusalem, est important et doit également être sauvegardé.

Le Royaume du Maroc réitère aussi son appui au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux efforts faits par l'Office pour soulager leurs souffrances dans les pays de la région tout en leur permettant d'avoir accès aux services de base et aux soins médicaux, en particulier pour les enfants. Le

Comité d'Al-Qods continue de mener à bien sa mission de protéger Jérusalem et de promouvoir le bien-être de sa population grâce à l'exécution de plusieurs projets visant à préserver le patrimoine culturel et architectural de la ville, tout en sauvegardant les archives nationales palestiniennes. L'Office a aussi lancé la deuxième phase de la rénovation et de la restauration du centre culturel marocain à Jérusalem, la Maison du Maroc.

Le Royaume du Maroc continue de croire dans l'existence de solutions à la question palestinienne, mais l'absence de négociations entre les Palestiniens et les Israéliens a empêché la fin de la violence et a mené à un manque de confiance entre eux. La communauté internationale doit prendre en main la situation et œuvrer activement pour ramener les Israéliens et les Palestiniens à la table des négociations, afin de parvenir à la solution des deux États à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et de veiller à ce que Jérusalem-Est devienne la capitale de l'État de Palestine. De telles négociations doivent être menées de bonne foi et sur des bases claires en vue de rétablir la confiance entre les parties et de poser les fondements d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe. Nous nous félicitons aussi des efforts internationaux en faveur de l'instauration de la paix et de la sécurité durables dans la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que nous avons pris un peu de retard, je remercie les oratrices et les orateurs d'avoir été brefs et je demande aux autres délégations de respecter les délais.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous sommes de nouveau réunis pour discuter de la plus longue crise dans le monde – la question de Palestine.

Au début de l'année marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est très opportun de demander pourquoi le Conseil de sécurité est incapable de mettre fin à l'occupation de la Palestine, qui dure depuis des décennies, de protéger les droits fondamentaux des millions de Palestiniens opprimés chez eux et à l'étranger et de faire face à un régime d'occupation qui a commis les quatre grands crimes internationaux, non pas une seule fois, mais à plusieurs reprises.

La réponse est claire. Les États-Unis, en violant les normes péremptoires et les principes fondamentaux du droit international, en faisant fi de toutes les règles de comportement international et en enfreignant tous les principes de l'humanité et de la moralité, ainsi qu'en abusant de leur qualité de membre permanent du Conseil, continuent de protéger complètement, systématiquement et sans réserve le régime israélien. Un exemple de cela, c'est leur utilisation du veto 44 fois pour protéger Israël, ce qui enhardit davantage ce régime à commettre en toute impunité davantage de crimes, de plus en plus brutaux.

Qui plus est, les États-Unis se sont livrés à d'autres activités déstabilisatrices dans notre région. En manifestant leur animosité intrinsèque contre les nations musulmanes, en particulier au Moyen-Orient, les États-Unis poursuivent leur aventurisme militaire dans notre région, dont le dernier exemple est l'horrible assassinat récent du martyr Qassem Soleimani et de ses compagnons à l'aéroport international de Bagdad. Cet assassinat a été une manifestation évidente du terrorisme d'État qui constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et entraîne la responsabilité internationale des États-Unis. Nous rejetons catégoriquement toutes les inventions avancées par les États-Unis pour justifier ce crime odieux, notamment le recours aux fausses affirmations selon lesquelles M. Soleimani prévoyait de cibler les intérêts des États-Unis dans la région. Les États-Unis savent très bien que, en plus de son rôle décisif dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Iraq et en Syrie, M. Soleimani était aussi un homme politique très influent et respecté, qui œuvrait avec acharnement pour la stabilité dans la région. Sans aucun doute, cet acte extrêmement provocateur était un complot planifié visant à accroître les tensions dans notre région.

Cet assassinat réduit manifestement à néant l'affirmation des États-Unis selon laquelle ils combattent le terrorisme. En fait, ils luttent contre ceux qui combattent les terroristes. La mort du martyr Soleimani a été un beau cadeau fait par les États-Unis à l'EIIL et à d'autres groupes terroristes régionaux. Les manifestations et les foules qui ont commémoré dans la région le rôle du martyr Soleimani dans la lutte contre le terrorisme et dénoncé son assassinat, ainsi que la participation de millions de personnes à son cortège funèbre dans notre capitale – le deuxième plus grand dans l'histoire de notre nation et de l'ensemble de la région –, démontrent à quel point il était aimé, dans le

pays et dans la région. L'aventurisme des États-Unis a plutôt témoigné du fait que, après ce lâche assassinat, la région est devenue moins sûre et moins stable. Par conséquent, le moyen le plus efficace de garantir la paix et la sécurité régionales est le retrait des forces américaines de la région, car elles ont toujours été la source d'instabilité dans notre région.

Le Conseil doit remédier à son déficit de confiance croissant et à la perte de légitimité et de crédibilité qui découlent de son inaction dans les cas de violations manifestes du droit international, comme son silence sur l'assassinat du martyr Soleimani. Afin de corriger ses erreurs passées au Moyen-Orient, le Conseil doit assumer sa responsabilité en empêchant l'imposition de toutes les politiques illégales des États-Unis et du régime israélien contre l'ensemble de la région. Le Conseil doit rester vigilant quant à la nature trompeuse du régime israélien et ne doit pas lui permettre d'abuser des débats publics du Conseil pour jouer les victimes afin de détourner l'attention de ses politiques oppressives dans notre région.

C'est exactement ce que le représentant du régime israélien a fait hier (voir S/PV.8706) lorsque, au lieu d'expliquer pourquoi Israël continue à bafouer le droit international et à maintenir ses pratiques inhumaines dans les territoires occupés, il a tenté de lancer des accusations contre mon pays par une série de mensonges et de fabrications, que je rejette totalement et que je ne veux pas honorer d'une réponse.

Ce n'est pas un hasard si, dans le même temps, le représentant des États-Unis a fait de même, gardant un silence complet sur le thème de la séance – la question de la Palestine – et s'est plutôt risqué à dresser un tableau idyllique d'Israël, justifiant ses pratiques illégales tout en orchestrant une campagne de désinformation – que nous rejetons totalement – contre mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

Mme Yánez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation du débat d'aujourd'hui sous la présidence du Viet Nam et s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. Comme nous l'avons dit lors de précédents débats, la question de Palestine a toujours été un sujet de préoccupation et d'importance pour l'Équateur. Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé instructif, ainsi que les autres intervenants.

Au mois de décembre dernier, trois années s'étaient écoulées depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2334 (2016). Depuis lors, la situation sur le terrain n'a fait que se détériorer. Nous regrettons profondément qu'après une autre année, le conflit n'ait pas été résolu. Aucune mesure n'a été prise au cours de la période considérée dans le rapport pour mettre fin aux activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, comme l'exige la résolution 2334 (2016). Au contraire, les démolitions et les confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, entraînant la démolition ou la confiscation de 150 structures et le déplacement de 260 personnes, dont 133 enfants et environ 60 femmes. Nous réitérons notre préoccupation quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Nous sommes également profondément préoccupés par le nombre de morts et de blessés résultant de la violence et des attaques terroristes contre les civils : 44 Palestiniens ont été tués, dont neuf enfants et trois femmes, tandis que 2 940 autres ont été blessés à la suite de frappes aériennes et au cours de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité et d'autres incidents. Côté israélien, 46 personnes, dont 41 civils, y compris des femmes et des enfants, et 5 membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés dans le cadre d'attaques, d'affrontements et autres circonstances.

Nous rejetons toute incitation à la violence, qui nous éloigne encore plus d'une solution politique, pacifique, définitive et équitable pour les deux parties. Nous réitérons l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) aux deux parties pour qu'elles agissent conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire, et fassent preuve de calme et de retenue, en s'abstenant de tout acte de provocation et d'incitation.

Nous considérons extrêmement préoccupants la situation humanitaire, les violations des droits de la personne et le non-respect du droit international dans le Territoire palestinien occupé. Nous demandons à toutes les parties de faire des efforts collectifs pour entamer des négociations crédibles, et d'intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Malheureusement, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/938) n'indique aucun progrès en ce sens. Nous croyons qu'il est impératif que le Conseil agisse et adopte des mesures en vue de la pleine mise en œuvre des principes fondamentaux du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, comme cela lui a maintes fois été demandé. Nous sommes d'accord avec le rapport, et je cite,

> « aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne réglera à lui seul la situation à Gaza ou, plus globalement, le conflit » (*S/2019/938, par.59*).

Des solutions politiques fondées sur la justice, les droits de l'homme et le droit international sont nécessaires. La diplomatie préventive est un outil crucial pour dissiper les tensions avant qu'elles ne s'intensifient et s'aggravent. Ma délégation appelle une fois de plus la communauté internationale à réaliser des progrès tangibles en faveur de la promotion d'une solution politique, pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États – la Palestine et Israël – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues sur la base des frontières de 1967, consensus réaffirmé dans la résolution 2334 (2016) du Conseil.

Enfin, après avoir écouté l'exposé de Mme Ursula Mueller, Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires, nous pensons que nous devrions accorder une attention particulière au nombre d'enfants qui sont touchés quotidiennement du fait que cette situation n'a pas été réglée, et ne peuvent ainsi jouir de leurs droits, de l'accès à l'éducation et d'une bonne santé mentale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par féliciter la République socialiste du Viet Nam pour sa présidence du Conseil pour le mois de janvier, son premier mois en tant que membre non permanent du Conseil. Nous saluons également le début du mandat au Conseil de Saint-Vincent-et-les Grenadines en tant que pays représentant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Enfin, nous souhaitons également la bienvenue aux autres nouveaux membres du Conseil - le Niger, l'Estonie et la Tunisie.

Alors que nous commémorons les 75 ans de fonctionnement de l'ONU, le moment est venu de faire une pause et de réfléchir à l'Organisation que nous voulons. Au vu des sources constantes de tension au Moyen-Orient, en particulier le conflit entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, qui s'enlise dans une paralysie permanente et qui est l'un des facteurs qui incite à l'extrémisme et à l'instabilité dans la région, nous devons prendre des mesures claires, concrètes et durables à court, moyen et long terme qui permettront de trouver une solution politique définitive - jamais militaire - au conflit long et complexe entre les deux États.

Le Conseil de sécurité a consacré des décennies à discuter de la situation au Moyen-Orient sans obtenir les résultats souhaités par les Palestiniens, Israël ou la communauté internationale. L'absence de consensus, y compris sur les paramètres préalablement convenus, ne fait qu'accroître la complexité du conflit. En cette date anniversaire, il s'agit sans aucun doute de l'un des plus grands échecs de l'Organisation.

Comme l'établit la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'améliorer son travail dans le domaine de la prévention des conflits, tout en tenant compte des considérations relatives aux droits de l'homme. C'est pourquoi nous exhortons les membres du Conseil à prendre des mesures concrètes et durables pour promouvoir le dialogue et la paix au Moyen-Orient. Une guerre ne peut être réglée par une autre guerre. La paix se construit par le dialogue, la solidarité et la coopération internationale. Il est temps d'agir et il est temps que les membres du Conseil de sécurité assument les responsabilités que la Charte leur confère.

Comme le dit l'adage, « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à des résultats différents ». Le temps passe. Le conflit continue de s'intensifier. Il est temps de trouver des solutions définitives. Il est important de connaître l'histoire afin de comprendre les erreurs commises par le passé pour ne pas les répéter. C'est pourquoi le Costa Rica réitère invariablement et constamment son appui à une solution négociée et définitive au conflit, obtenue par des moyens pacifiques et juridiquement contraignante pour tous.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons ou ne devons pas travailler isolément. Nous devons travailler ensemble en coordonnant nos efforts pour atteindre un ensemble d'objectifs communs afin de faire face aux crises, notamment humanitaires, qui exigent une réponse urgente. À cet égard, le Costa Rica se félicite du renouvellement des paragraphes 2 et 3 de la résolution 2165 (2014), qui garantissent que l'aide

humanitaire, y compris les fournitures médicales et chirurgicales, parviendra aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie. Toutefois, nous voudrions souligner que l'aide humanitaire ne doit être soumise à aucune condition ou restriction tant qu'elle respecte les principes fondamentaux d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et d'humanité.

Pour le Costa Rica, les entraves à la fourniture de l'aide humanitaire et médicale à la population civile constituent une violation flagrante des obligations des États en vertu du droit international. C'est pourquoi nous regrettons que le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, qui a été prorogé récemment, limite les conditions opérationnelles de cette aide humanitaire, qui doit garantir la dignité humaine avant tout.

Nous voudrions rappeler que près de 27 ans se sont écoulés depuis la signature des Accords d'Oslo, ouvrant la voie à la paix, mais qu'ils sont restés lettre morte à cause de l'absence de volonté politique. Comme indiqué dans la résolution 2334 (2016), la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Par conséquent, nous demandons instamment à l'État d'Israël de mettre fin à ces activités d'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Nous exhortons l'État d'Israël et l'État de Palestine à reprendre, dès que possible, les négociations qui doivent conduire à la création d'un État palestinien pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. De la même manière, nous appelons les parties au calme, à la retenue et à s'abstenir de poser des actes de provocation et de faire des déclarations incendiaires. Nous rejetons et condamnons l'usage disproportionné de la force, notamment les tirs de roquettes, de mortiers et d'engins incendiaires par les militants palestiniens depuis Gaza contre des civils en Israël et l'emploi par Israël de la force létale contre les Palestiniens. La seule solution à ce conflit passe par le dialogue et la volonté politique des parties d'accepter leur droit mutuel d'exister.

Le Costa Rica réitère son engagement indéfectible en faveur du multilatéralisme, des mécanismes de règlement pacifique des conflits, de la médiation et du dialogue en tant qu'outils fondamentaux pour parvenir à la paix. Le Costa Rica maintiendra son engagement en faveur de la consolidation de la paix au Moyen-Orient et appuiera tous les efforts visant à atteindre ce noble objectif que les peuples de cette région appellent de leurs vœux et méritent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, des efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix, ainsi que la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller des exposés édifiants qu'elles ont présentées hier.

Ce débat trimestriel se tient quelques jours seulement avant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. La Gouverneure générale du Canada sera à Jérusalem cette semaine en compagnie des dirigeants du monde entier dans le cadre du cinquième Forum mondial sur l'Holocauste à Yad Vashem et pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de la libération d'Auschwitz-Birkenau. Le Canada se souvient des 6 millions de juifs qui ont été victimes de l'Holocauste et des millions d'autres personnes persécutées et tuées par le régime nazi. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il est toujours important de se souvenir du passé, en particulier compte tenu de la montée de l'antisémitisme et de la haine sous toutes ses formes au niveau mondial. Comme le Secrétaire général l'a dit hier, plus jamais signifie raconter l'histoire de l'Holocauste encore et encore.

Comme tous les États Membres, le Canada suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris les délibérations du Conseil.

Avant de commencer, je m'en voudrais de ne pas mentionner la tragédie du vol PS-752 d'Ukrainian Airlines, qui a fait 176 morts, dont 57 Canadiens. Le Canada présente ses condoléances à toutes les familles des victimes et à tous les pays dont les citoyens ont péri dans cette tragédie. Le Canada tout entier pleure la perte de ces brillants individus. Comme l'ont dit le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Canada, notre pays n'aura de cesse que l'Iran honore ses obligations envers les familles touchées par cette terrible en termes d'apaisement, d'application du principe de responsabilité, de transparence et de justice, comme elles le méritent.

Nous travaillons en coopération avec d'autres pays en deuil pour veiller à ce qu'une enquête approfondie et crédible soit menée, suivie de mesures de responsabilisation, notamment des indemnisations. L'Iran a assumé la responsabilité de cette tragédie, et nous lui en savons gré, mais cela entraîne des conséquences. Nous continuerons à juger l'Iran par ses actes.

(*l'orateur poursuit en français*)

Cette tragédie est survenue à un moment de fortes tensions dans la région. Comme M. Mladenov l'indique, nous sommes tout à fait conscients de l'apparition de nouvelles tensions soudaines dans la région. Nous nous sommes engagés pleinement et fermement à soutenir tous les efforts entrepris pour favoriser la désescalade. Le Canada comprend bien à quel point un échec à cet égard pourrait entraîner des conséquences tragiques affectant les habitants dans la région et dans le monde entier. Tant de vies ont été perdues inutilement suivant cette période de tensions, y compris celles des personnes à bord du vol PS-752 d'Ukrainian Airlines.

Comme l'a fait remarquer le Premier Ministre Justin Trudeau, s'il n'y avait pas de tensions ou s'il n'y avait pas eu d'escalade récente dans la région, ces Canadiens et Canadiennes seraient actuellement chez eux avec leurs familles. C'est ce qui arrive lorsqu'il y a un conflit ou une guerre. Ce sont les innocents qui sont des victimes. Cela nous rappelle l'importance des efforts vers la désescalade, en allant de l'avant, pour réduire les tensions.

Depuis le début de la crise, le Canada a préconisé la diplomatie et la coopération internationale et a appelé toutes les parties à respecter leurs obligations. En effet, cela est conforme à la position du Canada en matière de relations internationales depuis la fondation des Nations Unies. Il y a une dizaine de jours, au cours du débat public sur la Charte des Nations Unies (voir S/PV.8699), nous avons rappelé le rôle de premier plan que le Ministre canadien des affaires étrangères de l'époque, Lester B. Pearson, a joué dans le désamorçage de la crise de Suez et dans la création de la première grande force de maintien de la paix des Nations Unies.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Canada contribue actuellement à de nombreuses opérations de paix des Nations Unies dans le monde, notamment à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous travaillons également en partenariat étroit avec le Gouvernement en Iraq, où le Canada dirige une mission de formation des forces armées iraquiennes de l'OTAN et appuie les efforts de la Coalition mondiale contre Daech. En Iraq, le Gouvernement reste confronté à des défis internes et externes alors qu'il s'emploie à consolider la défaite territoriale de Daech.

Le Canada reste très activement engagé dans les efforts humanitaires, militaires, diplomatiques et de développement à l'appui de l'Iraq. Notre priorité demeure un Iraq stable et uni et d'empêcher la résurgence de Daech.

En Jordanie, nous travaillons avec le Gouvernement pour former les dirigeants locaux, en particulier les femmes, afin qu'ils puissent déceler les premiers signes d'extrémisme violent au sein de leurs communautés. La Jordanie accueille des milliers de réfugiés palestiniens, iraquiens, yéménites et, plus récemment, syriens. Elle le fait depuis des générations, souvent sans que la communauté internationale n'ait pleinement conscience de l'impact que cela a eu sur sa société.

Le Liban et la Turquie, qui accueillent tous deux le plus de réfugiés par habitant et le plus grand nombre de réfugiés au total, nous rappellent également à quel point la région et le monde dans son ensemble ont été profondément touchés par la crise en Syrie.

Mais le présent débat public est essentiellement axé sur le conflit israélo-palestinien. Et je veux redire aujourd'hui le soutien de longue date du Canada à la solution des deux États, obtenue par des négociations directes entre les parties. Cette solution est juste, conforme au droit international et à même d'apporter la paix durable à la région ainsi que la sécurité et la prospérité aux Israéliens et aux Palestiniens.

Nous condamnons également sans réserve les attaques à la roquette menées par le Hamas et le Jihad islamique palestinien contre Israël, qui ont visé, tué et blessé des civils. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien sont des groupes terroristes qui contrôlent une population vulnérable. Nous remercions M. Mladenov et l'Égypte de leurs efforts diplomatiques concertés au sujet de Gaza. La situation humanitaire et politique à Gaza est aujourd'hui critique. Si les conditions de sécurité venaient à se détériorer encore, nous pourrions être confrontés à une catastrophe humanitaire de plus dans la région. Le Canada exhorte tous les membres de

la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter une telle situation.

Nos liens avec la région sont profonds, vastes, variés et anciens. Ils reposent sur des relations ancrées dans l'histoire mais qui n'en demeurent pas moins en constante évolution et expansion entre les Canadiens et leurs amis, familles, collègues et partenaires commerciaux dans tout le Moyen-Orient, du Maghreb au Golfe. Des millions de Canadiens ont des origines plus ou moins lointaines dans cette région. Chacun d'entre eux a enrichi le tissu social du Canada, y compris les plus de 60 000 réfugiés syriens qui sont arrivés depuis 2016 et qui sont en passe de devenir des citoyens canadiens, à l'image de Tareq Hadhad, le fondateur de Peace by Chocolate, une entreprise familiale de la Nouvelle-Écosse qui emploie aujourd'hui 55 personnes. Voilà ce que nous entendons par la diversité est notre force.

C'est dans cet esprit d'engagement diplomatique et de coopération internationale que le Canada demeure résolument déterminé à œuvrer avec ses partenaires dans la région pour lutter contre la terreur et l'extrémisme violent qui frappent beaucoup trop de pays représentés ici aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Hatem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, qui a encore gagné en complexité à la faveur d'évènements qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous voudrions vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous dirigez le Conseil de sécurité en ce mois de janvier. Nous remercions également Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, pour leurs exposés très utiles.

Afin d'instaurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde, nous avons besoin d'une volonté politique commune et d'une action collective intégrée. Nous devons créer les conditions propices qui garantiront le succès des règlements politiques. Nous devons nous abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des États et veiller à ce que les pays touchés par des conflits puissent recouvrer leur souveraineté, leur sécurité, leur stabilité et leur intégrité territoriale.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position en faveur du droit du peuple palestinien frère de créer un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de l'Initiative de paix arabe, de la solution des deux États et des résolutions internationales pertinentes. À cet égard, nous soulignons qu'une paix juste, globale et durable dans la région ne sera possible que si nous résolvons la question palestinienne et accordons au peuple palestinien tous ses droits légitimes, à l'instar des autres peuples du monde. Pour cela, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour parvenir à une solution juste et durable de cette question centrale.

Le Royaume de Bahreïn souligne que les actes terroristes commis par les milices houthistes visent à entraver les efforts pour parvenir à une solution politique qui préserve l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen et qui réponde aux aspirations du peuple frère yéménite à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité. Le Royaume de Bahreïn condamne avec fermeté l'attentat terroriste perpétré par des milices houthistes, soutenues par l'Iran, contre une mosquée de la province de Mareb dans la République sœur du Yémen, qui a fait plusieurs dizaines de morts et de blessés. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Cet acte terroriste est honteux et contraire à toutes les valeurs humaines, morales et religieuses.

Le Royaume de Bahreïn accueille avec satisfaction le communiqué final adopté à la conférence sur la Libye qui s'est tenue à Berlin, en République fédérale d'Allemagne. Nous nous félicitons que les participants se soient mis d'accord sur un plan global pour résoudre la crise en Libye et se soient engagés à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la Libye et à désarmer les groupes armés, entre autres engagements contraignants. Nous accueillons positivement tous ces engagements, qui représentent un pas important vers un règlement politique global en Libye.

Nous félicitons la République fédérale d'Allemagne et les États participants et saluons leur volonté de rétablir la sécurité et la stabilité en Libye. Nous espérons que des efforts accrus seront déployés à cet égard et attendons avec intérêt la mise en œuvre de l'Accord politique de Skhirat, signé en 2015 au Royaume du Maroc. Cet accord forme le cadre politique qui a été accepté par la communauté internationale et par toutes les parties en Libye. Il constitue donc une base solide pour répondre aux aspirations du peuple libyen frère à

la stabilité et à la sécurité et pour résoudre la crise tout en préservant la sécurité et l'intégrité territoriale de la Libye, ce qui permettra de mettre fin à la violence et d'éliminer l'extrémisme et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

En conclusion, pour parvenir à la stabilité et à la sécurité au Moyen-Orient, nous devons être unis et relever tous les défis, qu'ils soient nouveaux ou plus anciens. Le Royaume de Bahreïn coopérera avec la communauté internationale pour régler les conflits par des moyens pacifiques et pour parvenir à la sécurité et à la stabilité dans la région et à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la République socialiste du Viet Nam, en sa qualité de Présidente du Conseil, d'avoir organisé ce débat public très important et fort opportun. Ma délégation prend également note avec satisfaction des exposés détaillés présentés par la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Mueller. Sri Lanka s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les exposés de la Secrétaire générale adjointe et de la Sous-Secrétaire générale ont mis en évidence la fragilité de la situation au Moyen-Orient et la gravité de la situation en Palestine. Le présent débat se tient à un moment crucial, alors que la région est confrontée à une escalade des tensions et à des pressions accrues. Nous nous joignons aux appels à la retenue lancés par le Secrétaire général et la communauté internationale à l'intention des parties concernées, et nous appelons à plus de diplomatie et de dialogue.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, une solution au conflit du Moyen-Orient continue de nous échapper. La paix ne pourra pas être instaurée au Moyen-Orient tant que la question de la Palestine ne sera pas traitée de manière globale et qu'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, fondée sur la solution des deux États, permettant aux deux parties de cohabiter, n'aura pas été trouvée.

Nous demeurons profondément préoccupés par la détérioration de la situation sur place dans les territoires palestiniens occupés, marquée par l'accélération de l'expansion des colonies, les attaques qui en découlent et la démolition de maisons et de structures palestiniennes ainsi que le déplacement forcé de civils palestiniens. Toutes les activités de colonisation illégales menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés doivent cesser immédiatement et Israël doit respecter les dispositions et responsabilités prévues par le droit international. Les politiques et les mesures visant à modifier le caractère démographique, l'identité et le statut juridique des territoires occupés doivent également cesser.

Nous restons aussi préoccupés par la situation catastrophique à Gaza en raison du maintien des bouclages et du blocus, qui entrent dans leur quatorzième année et ont plongé le peuple palestinien dans une situation socioéconomique désastreuse et déplorable. La moitié de sa population de 1,8 million de personnes étant âgée de moins de 15 ans, le blocus a de graves effets sur plus de 840 000 enfants. Nous nous associons aux appels internationaux en faveur de la levée du blocus et d'une action concertée en vue d'améliorer le niveau de vie du peuple palestinien.

Ma délégation réitère son appui aux résolutions 242 (1967), 497 (1981) et 2334 (2016), concernant la question de Palestine, ainsi qu'à l'application de toutes les résolutions qui portent sur les droits inaliénables du peuple palestinien, à la fin de l'occupation des territoires palestiniens et à la cessation de toutes les activités de colonisation illégales. Les deux parties au conflit doivent créer l'environnement nécessaire pour faciliter la paix. Il est par ailleurs urgent d'adopter des mesures de confiance mutuelle afin d'appuyer les efforts visant à relancer le dialogue et des négociations de fond.

Sri Lanka réaffirme son appui et sa solidarité indéfectibles envers la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables et ses aspirations nationales, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous devons, en tant que communauté internationale, redoubler d'efforts collectifs et nous engager à faciliter un règlement pacifique et durable de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine.

Pour terminer, je tiens à souligner que la fourniture continue d'une aide humanitaire et socioéconomique vitale au peuple palestinien par l'ONU et la communauté internationale est louable. L'exposé concernant l'évolution des travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est encourageant. Ma délégation a eu la chance de vivre une expérience directe lorsqu'elle a visité une école et

un centre médical financés par l'UNRWA en Jordanie l'année dernière, et elle peut témoigner du rôle crucial que joue l'Office dans la fourniture de services essentiels au peuple palestinien. Sri Lanka réitère son plein appui aux travaux de l'UNRWA et se félicite de la prorogation de son mandat jusqu'à la fin de juin 2023.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat et je tiens à remercier les personnes qui ont fait un exposé hier – Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires – de leurs déclarations (voir S/PV.8706).

Lundi, nous avons célébré la Journée de Martin Luther King Jr. Il est tout à fait approprié de célébrer son anniversaire la même semaine où a lieu le débat sur la situation au Moyen-Orient. Tout ce en quoi Martin Luther King Jr croyait et pour quoi il se battait – les droits civils, les droits de l'homme, la justice, la non-violence, l'égalité et la non-discrimination – est aujourd'hui exposé à la vue de tous au Moyen-Orient. Toutes ces questions posent les problèmes les plus difficiles qui existent au Moyen-Orient et débouchent sur une violence et des conflits aux conséquences catastrophiques. La région est touchée par les pires crises humanitaires et le plus fort afflux de réfugiés de son histoire, et malheureusement par la chance de paix et de sécurité la plus infime pour ses peuples.

La situation au Moyen-Orient pose un problème épineux à la communauté internationale et à l'ONU. Les conflits sont nombreux et se multiplient, mais plus important encore, des violations de la Charte des Nations Unies et de ses principes sont commises au mépris total du droit international, en particulier le droit international humanitaire. Par exemple, pour en venir à la question palestinienne, comme l'ont souligné hier les intervenantes et d'autres États Membres, la situation est sombre et s'aggrave de jour en jour. Je suis certaine que nous avons tous bien compris, grâce à l'exposé présenté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Conseil, le désespoir total du peuple palestinien.

Que peut-on attendre d'un peuple qui vit sous occupation depuis sept décennies et dont les droits fondamentaux, les droits juridiques, les droits civils et les droits à la terre, à l'eau et à la dignité lui sont refusés? Quel genre de vie un peuple peut-il mener lorsque ses villes sont décrites comme d'immenses prisons? Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, a déclaré récemment que nous n'étions jamais à plus de deux ou trois jours d'une nouvelle guerre à Gaza. Quel genre d'avenir ont les Palestiniens alors que le taux de chômage des jeunes s'élève à 60 % et, comme l'a souligné Mme Mueller, qu'un Palestinien sur deux a besoin d'aide humanitaire? Ces gens sont désespérés et les gens désespérés commettent des actes désespérés.

Au niveau politique, ils n'ont aucun horizon ni aucun espoir d'un règlement pacifique. La solution des deux États a été vidée de tout élément essentiel pour un État palestinien et toutes les questions relatives au statut final – la base d'un règlement équitable du conflit – ont été démantelées par des actes unilatéraux d'Israël tels que l'annexion, qui rendra impossible la solution des deux États. L'expansion des colonies, la confiscation de terres et les mesures d'Israël à Jérusalem font qu'il est impossible pour Jérusalem-Est de devenir la future capitale d'un État palestinien. Cette situation provoque non seulement le désespoir, mais également une perte de confiance à l'égard de la communauté internationale et de foi dans la paix. Le pessimisme des Palestiniens a été confirmé par un sondage réalisé par le Comité international de la Croix-Rouge, selon lequel 52 % des jeunes Palestiniens de la génération Y estiment que le conflit ne finira jamais. Il est urgent de changer de voie, de structure et de tourner une nouvelle page au Moyen-Orient. Le statu quo n'est plus tenable.

Au Liban, un nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Hassan Diab a été formé hier soir après trois mois de crise politique et une vague de manifestations telles que le pays n'en avait jamais connu. Le nouveau Gouvernement, surnommé le « Gouvernement du salut », doit relever le défi titanesque de sortir le Liban de la crise qu'il traverse actuellement. Nous comptons sur l'appui de tous les amis du Liban au sein de la communauté internationale, car la stabilité du Liban est importante pour l'ensemble de la région.

Le nouveau Premier Ministre a promis aux manifestants qu'il s'efforcerait de répondre à leurs exigences. Le nouveau Gouvernement a créé un comité chargé de rédiger sa déclaration politique générale afin de gagner la confiance du Parlement. La situation dans le sud du pays est calme, comme l'a réitéré l'ONU, mais les violations israéliennes de la résolution 1701 (2006),

ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban se poursuivent sans relâche. Les forces de défense libanaises ont recensé 2 620 violations, notamment des violations terrestres, maritimes et aériennes, en 2019. Ces violations sont contraires à la légalité internationale et alimentent les tensions dans le sud du Liban. Les violations aériennes en particulier terrorisent la population libanaise au quotidien.

La situation au Moyen-Orient exige que le Conseil et la communauté internationale s'unissent derrière l'idée que, comme l'a dit mon collègue allemand hier, le droit international n'est pas un menu à la carte. Le Conseil doit mettre en œuvre ses résolutions – que ce soit en Palestine, au Liban, sur les hauteurs du Golan ou ailleurs dans la région – afin de rétablir la justice, la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Bourgel (Israël) : Nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par certains États Membres concernant les points sur lesquels ma délégation a choisi de centrer son intervention au cours de ce débat (voir S/PV.8706). Nous tenons à cet égard à rappeler que le sujet de ce débat public est défini de la manière suivante : « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Il incombe donc naturellement à chaque délégation de décider librement des sujets qu'elle choisira d'aborder, en fonction de ses positions et de ses préoccupations. C'est là même que réside toute la richesse de nos échanges, et nous ne pourrions imaginer que certains cherchent à imposer une pensée unique en la matière à laquelle il serait interdit de déroger.

Pour ce qui est de ma délégation, nous pensons effectivement qu'il est primordial de rappeler, au risque de nous répéter, que les activités déstabilisatrices de l'Iran constituent une menace grave à la paix et à la sécurité dans notre région, que l'Iran dépense environ 7 milliards de dollars par an pour financer ses réseaux – et cela bien entendu au détriment de ses propres citoyens et de leurs besoins – qu'il exporte ses missiles et diffuse à outrance son idéologie dévastatrice, en violation des résolutions du Conseil, notamment les résolutions 1559 (2004), 1701 (2006), 2216 (2015) et 2231 (2015).

Pour ce qui est d'Israël, l'Iran appelle ouvertement à la destruction d'Israël, un Membre de l'ONU depuis 1949. Il appartient donc au Conseil de sécurité ainsi qu'à la communauté internationale de condamner fermement les violations iraniennes et de prendre toutes les mesures utiles afin qu'il y soit mis terme en toutes occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier les interprètes de leurs efforts.

La séance est levée à 13 h 30.